



Compte Rendu Financier

Irrigation

2015

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GUADELOUPE





Table des matières



I.	Préambule	4
	A. Le contrat	4
	B. Les avenants au contrat	4
	C. Les conventions particulières	4
	D. Objet du compte-rendu financier	6
	E. Les intervenants	6
II.	Synthèse du bilan financier	7
	A. Chiffres clés 2015	7
	B. Synthèse des tarifs	7
	1. Tarif 2015	7
	2. Tarif 2016	8
	3. Evolution des tarifs de l'eau depuis 2010.....	8
	C. Actualisation des prix	9
	1. Actualisation année 2015.....	10
	2. Actualisation année 2016.....	12
	D. Répartition des coûts pour une facture de 2000m3 *	13
	1. Abonné Agricole	13
	2. Abonné Industriel	13
	3. Abonné « Vente en Gros ».....	14
	E. Présentation de la facture spécimen	15
	1. Récapitulatif des factures par type d'usage.....	15
	2. Autres produits.....	16
	F. Le portefeuille clients	17
III.	Synthèse des recettes	17



A. Détail de la facturation	17
1. Facturation sur l'année 2015	17
2. Synthèse des volumes 2015 par type d'usage.....	19
3. Synthèse des volumes 2015 par commune et type d'usage.....	20
4. Total des recettes de l'année 2015.....	21
5. Redevance Office de l'eau	21
B. Impayés	21



IV

Bilan financier année 2015

22

1. CARE	22
2. Bilan des principaux fonds de fonctionnement :	24



V.

Synthèse des reversements 2015

25

Annexe 1 Historique du compte annuel de résultat depuis 2010	26
Annexe 2 Factures spécimens	27
1. Année 2015 (Abonné Vente en Gros)	27
2. Année 2016 (Abonné Vente en Gros)	29
3. Année 2015 (Abonné Agricole).....	31
4. Année 2016 (Abonné Agricole).....	33
5. Année 2015 (Abonné Industriel).....	35
6. Année 2016 (Abonné Industriel).....	37
Annexe 2 Procédure « Encaisser en Guadeloupe »	38
A. Le cycle de relance :	40
B. Les fermetures de branchements :	41
C. Le contentieux :	41
Annexe 3 Liste des impayés et état de la relance	43

I. Préambule

A. Le contrat

<p>Contrat d'Affermage du périmètre de Grande-Terre et de Léotard Belcitot</p> <p>Contrat de Délégation de Service Public de distribution d'eau d'irrigation et de production d'eau brute du Conseil Départemental de la Guadeloupe (CG971)</p>	<p>Signé le : 11/09/2010 Visa par la Préfecture le : 31/05/2010 Date d'entrée en vigueur : 01/07/2010 Durée : 12 ans Echéance : 30/06/2022</p>
--	---

B. Les avenants au contrat

<p>Avenant n°1</p> <p>Intégration du périmètre de la Côte au Vent (Prises d'eau de Pérou et Carbet, Barrage de Dumanoir, et réseau Côte au Vent)</p>	<p>Signé le : 26/06/2011 Visa par la Préfecture le : 05/07/2011 Date d'entrée en vigueur : 01/07/2011 Durée : 11 ans Echéance : 30/06/2022</p>
<p>Avenant n°2</p> <p>Intégration Prise d'eau de Moreau/ Barrage de Grand Bassin et réseau de Grand Bassin</p>	<p>Signé le : 15/02/2012 Visa par la Préfecture le : 15/02/2012 Date d'entrée en vigueur : 01/01/2012 Durée : 10 ans et 6 mois Echéance : 30/06/2022</p>
<p>Avenant n°3</p> <p>Révision du contrat</p>	<p>Signé le : 25/06/2015 Visa par la Préfecture le : 26/06/2015 Date d'entrée en vigueur le : 01/07/2015 Durée : 6 ans Echéance : 30/06/2022</p>

C. Les conventions particulières

<p>Convention particulière Caraïbes Energie</p>	<p>Signé le : 17 décembre 2010 Visa par la Préfecture le : Date d'entrée en vigueur le : 1^{er} juillet 2010 Durée : 20 ans Echéance : 30 juin 2030 Objet : 40 m³/h minimum au prix de l'eau industrielle</p>
--	---

<p align="center">Convention particulière Gardel SA</p>	<p>Signé le : 17 octobre 2013 Date d'entrée en vigueur le : 1^{er} juillet 2013 Durée : 9 ans Echéance : 30 juin 2022 Objet : 440 m³/j (de janvier à juin) au prix de l'eau industrielle</p>
<p align="center">Convention particulière Centrale thermique du Moule</p>	<p>Signé le : 17 décembre 2010 Date d'entrée en vigueur le : 1^{er} juillet 2010 Durée : 20 ans Echéance : 30 juin 2030 Objet : 150m³/h (en période de sécheresse) au prix de l'eau industrielle. Restitution de 40m³/h au réseau via la retenue de Letaye</p>
<p align="center">Convention particulière SMNGT</p>	<p>Signé le : 01 mars 2011 Visa par la Préfecture le : 10 mars 2011 Date d'entrée en vigueur le : 1^{er} janvier 2011 Durée : 20 ans (reconductible tacitement par période de 5 ans) Echéance : 30 Décembre 2030 Objet : 120m³/h (à 2 bars) au prix de l'eau en gros</p>
<p align="center">Convention particulière Convention de mise à disposition d'un volume d'eau entre le CG971 et Syndicat Mixte du Nord Grande- Terre (SMNGT)</p>	<p>Signé le : 06/11/2012 Visa par la Préfecture le : 17/12/2012 Date d'entrée en vigueur le : 01/01/2013 Durée : 3 ans Echéance : 01/01/2016 Objet : 230m³/h dont le coût est pris en charge par le CG971</p>
<p align="center">Convention particulière SIAEAG</p>	<p>Signé le : 16 juin 2011 Visa par la Préfecture le : 27 juin 2011 Date d'entrée en vigueur le : 1^{er} mai 2011 Durée : 20 ans (reconductible tacitement par période de 5 ans) Echéance : 30 avril 2031 Objet : 750m³/h (à 1 bar) au prix de l'eau en gros</p>
<p align="center">Convention particulière CANGT</p>	<p>Signé le : 16 juillet 2014 Visa par la Préfecture le : 5 septembre 2014 Date d'entrée en vigueur le : 1^{er} janvier 2015 Durée : 20 ans (reconductible tacitement par période de 5 ans) Echéance : 31 décembre 2034 Objet : 400m³/h (en pointe) à 1 bar au prix de l'eau en gros</p>
<p align="center">Convention particulière Commune du Lamentin</p>	<p>Signé le : 07 aout 2014 Visa par la Préfecture le : 12 aout 2014 Date d'entrée en vigueur le : 1^{er} janvier 2014 Durée : 20 ans (reconductible tacitement par période de 5 ans) Echéance : 31 décembre 2033 Objet : 150 m³/h (à 1 bar) puis 300 m³/h en 2015 au prix de l'eau en gros</p>

<p align="center">Convention particulière Cap Excellence</p>	<p>Signé le : 07 aout 2014 Visa par la Préfecture le : 12 aout 2014 Date d'entrée en vigueur le : 1^{er} janvier 2011 Durée : 20 ans (reconductible tacitement par période de 5 ans) Echéance : 31 décembre 2030 Objet : 200 m³/h (à 4 bar) au prix de l'eau en gros</p>
<p align="center">Convention particulière Commune de Sainte Rose</p>	<p>Signé le : 05 juillet 2012 Visa par la Préfecture le : Date d'entrée en vigueur le : 1^{er} juillet 2010 Durée : 20 ans (reconductible tacitement par période de 5 ans) Echéance : 30 juin 2030 Objet : 30 m³/h (à 1 bar) au prix de l'eau en gros</p>

D. Objet du compte-rendu financier

Ce compte rendu financier doit permettre de présenter d'un point de vue comptable l'activité du service de production, d'adduction et de distribution d'eau au cours de l'exercice concerné.

E. Les intervenants

NANTAISE DES EAUX SERVICES	
<u>Siège social :</u>	
Adresse :	26 rue de la Rainière CS 53987 44339 NANTES Cedex 3
Téléphone : 02 40 18 84 00	Fax : 02 40 25 84 28
Exploitant :	NANTAISE DES EAUX SERVICES Agence Le Moule
Directeur Zone Caraïbes :	Sylvain DUPUIS
Adresse :	Immeuble Le Gotha – ZA de Damencourt – 97160 LE MOULE
Téléphone : 05 90 21 00 12	<u>Fax</u> : 05 90 21 21 89
<u>Service Relation Collectivité :</u>	
Il est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions d'ordre administratif. Il s'occupe en particulier des actualisations des tarifs, des reversements de surtaxe, des attestations de T.V.A. et de la réalisation des comptes rendus financiers. Votre interlocuteur principal est :	
Emilie LEFEUVRE	
Tél. : 02.40.18.26.71	
Fax : 02.40.18.84.06	
E-Mail : lefeuvre@ndes.fr	
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GUADELOUPE	
<u>Sous-directeur des Travaux Ruraux :</u>	Pierre ARRICOT
<u>Adresse :</u>	Immeuble DSTATM Desmarais – 97100 BASSE TERRE
<u>Téléphone</u> : 05 90 80 62 12	<u>Fax</u> : 05 90 80 62 33

Dans le présent rapport, l'entreprise délégataire Nantaise des eaux Services et le maître d'ouvrage Conseil Départemental de Guadeloupe sont dénommés respectivement NDES et CD971.

II. Synthèse du bilan financier

A. Chiffres clés 2015

Résultat d'exploitation	
Produits	€
Exploitation du service	3 979 187 €
Collectivités et autres organismes publics	1 169 672 €
Travaux attribués à titre exclusif	41 933 €

Volumes de vente	
Usage de l'eau	m ³
Agricole	10 372 289
Industriel	1 605 325
Vente en gros	12 973 236

Nombre de clients
3105

B. Synthèse des tarifs

1. Tarif 2015

	Période	Part CD 971	Evolution par rapport à 2014	Part fermière	Evolution par rapport à 2014
Part fixe eau irrigation	1 ^{er} semestre	2,50 €	0,00%	48,79 €	0,67%
Part fixe eau irrigation	2 ^{ème} semestre	2,50 €	0,00%	48,91 €	0,61%
Part variable eau irrigation Agricole	1 ^{er} semestre	0,0200 €	100,00%	0,0830 €	1,22%
Part variable eau irrigation Agricole	2 ^{ème} semestre	0,0200 €	100,00%	0,0828 €	0,61%
Part variable eau irrigation Industriel	1 ^{er} semestre	0,0200 €	100,00%	0,2430 €	0,41%
Part variable eau irrigation Industriel	2 ^{ème} semestre	0,0200 €	100,00%	0,2440 €	0,62%
Part variable eau irrigation VEG	1 ^{er} semestre	0,0700 €	16,67%	0,1770 €	0,57%
Part variable eau irrigation VEG	2 ^{ème} semestre	0,0700 €	16,67%	0,1774 €	0,62%
Préservation des ressources en eau Agricole		0,0120 €		-	
Préservation des ressources en eau Industriel		0,0450 €		-	
Préservation des ressources en eau Vente en gros		0,0800 €		-	

	Période	Part fermière	Evolution par rapport à 2014
Etalonnage compteur	1 ^{er} semestre	609,07 €	0,67%
Etalonnage compteur	2 ^{ème} semestre	610,54 €	0,60%
Frais de coupure pour défaut de paiement	1 ^{er} semestre	69,70 €	0,66%
Frais de coupure pour défaut de paiement	2 ^{ème} semestre	69,87 €	0,60%
Frais de contrôle du relevé de compteur	1 ^{er} semestre	80,42 €	0,66%
Frais de contrôle du relevé de compteur	2 ^{ème} semestre	80,62 €	0,60%

Tarif unitaire Agricole pour une facture de 2 000 m ³ et 1 ha en 2015	0,1698 € TTC
Tarif unitaire Industriel pour une facture de 1 000 m ³ en 2015	0,3145 € TTC
Tarif unitaire Vente en gros pour une facture de 1 000 m ³ en 2015	0,3339 € TTC

2. Tarif 2016

	Période	Part CD 971	Evolution par rapport à 2015	Part fermière	Evolution par rapport à 2015
Part fixe eau irrigation	1 ^{er} semestre	2,50 €	0,00%	48,89 €	0,19%
Part fixe eau irrigation	2 ^{ème} semestre	Non connu	-	Non connu	-
Part variable eau irrigation Agricole	1 ^{er} semestre	0,0200 €	0,00%	0,0830 €	0,19%
Part variable eau irrigation Agricole	2 ^{ème} semestre	Non connu	-	Non connu	-
Part variable eau irrigation Industriel	1 ^{er} semestre	0,0200 €	0,00%	0,2440 €	0,19%
Part variable eau irrigation Industriel	2 ^{ème} semestre	Non connu	-	Non connu	-
Part variable eau irrigation Vente en gros	1 ^{er} semestre	0,0700 €	0,00%	0,1770 €	0,19%
Part variable eau irrigation Vente en gros	2 ^{ème} semestre	Non connu	-	Non connu	-
Préservation des ressources en eau Agricole*		0,0120 €		-	
Préservation des ressources en eau Industriel*		0,0450 €		-	
Préservation des ressources en eau Vente en gros*		0,0800 €		-	

	Période	Part fermière	Evolution par rapport à 2015
Etalonnage compteur	1 ^{er} semestre	610,26 €	0,20%
Etalonnage compteur	2 ^{ème} semestre	Non connu	-
Frais de coupure pour défaut de paiement	1 ^{er} semestre	69,84 €	0,20%
Frais de coupure pour défaut de paiement	2 ^{ème} semestre	Non connu	-
Frais de contrôle du relevé de compteur	1 ^{er} semestre	80,58 €	0,20%
Frais de contrôle du relevé de compteur	2 ^{ème} semestre	Non connu	-

Tarif unitaire Agricole pour une facture de 2 000 m3 et 1 ha en 2016	0,1699 € TTC
--	---------------------

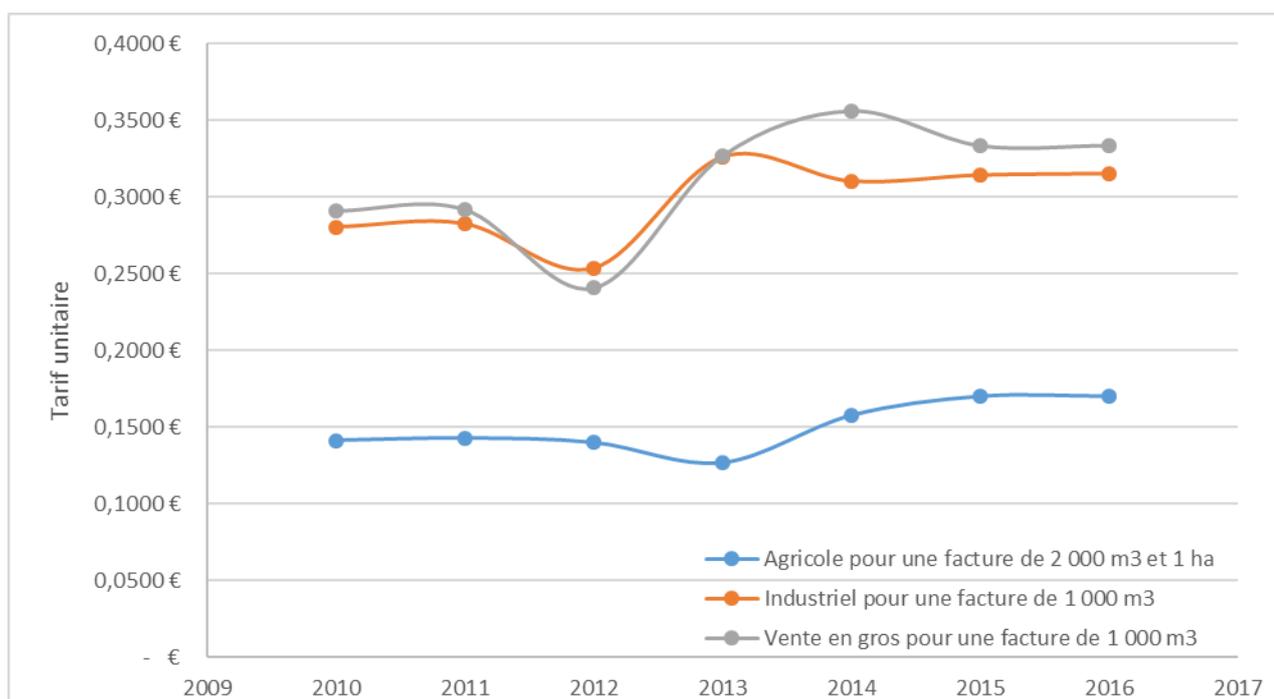
Tarif unitaire Industriel pour une facture de 1 000 m3 en 2016	0,3155 € TTC
--	---------------------

Tarif unitaire Vente en gros pour une facture de 1 000 m3 en 2016	0,3339 € TTC
---	---------------------

3. Evolution des tarifs de l'eau depuis 2010

Les tarifs présentés ci-dessous sont des tarifs TTC.

Tarif unitaire par usage	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016					
coefficient d'actualisation (semestriel)	SO	1,0093	1,0223	1,0372	1,0468	1,0556	1,0583	1,0652	1,0685	1,0708	1,0749	1,0744
Agricole pour une facture de 2 000 m3 et 1 ha	0,1414 €	0,1429 €	0,1400 €	0,1268 €	0,1574 €	0,1698 €	0,1699 €					
Industriel pour une facture de 1 000 m3	0,2806 €	0,2827 €	0,2536 €	0,3263 €	0,3106 €	0,3145 €	0,3155 €					
Vente en gros pour une facture de 1 000 m3	0,2912 €	0,2922 €	0,2408 €	0,3269 €	0,3565 €	0,3339 €	0,3339 €					



C. Actualisation des prix

	Année 2015	Année 2016	Evolution
Coefficient d'actualisation Eau irrigation K1	1,0708	1,0744	0,34%
Coefficient d'actualisation Eau irrigation K2	1,0749	non connu	-

1. Actualisation année 2015

ACTUALISATION DU CONTRAT D'AFFERMAGE AU 01/01/2015
au moyen de la formule contractuelle

DÉPARTEMENT : GUADELOUPE

COMMUNE : CONSEIL DEPARTEMENTAL

$K = 0,15 + 0,379*(ICHT-E/ICHT-Eo) + 0,068*(E-351001/E351001o) + 0,198*(FD/FDo) + 0,205*(TP10A/TP10Ao)$

INDICES	Indices connus	Indices connus	COEFFICIENT	K	Moniteur	Date
	1-févr.-10	1-janv-15			Numéro	
Part Fixe				0,15		
ICHT-E	101,9	110,6	1,0854	0,4114	Moniteur WEB	16/12/2014
E-351001 - 351106	98,85	119,3	1,2069	0,0821	Moniteur WEB	23/12/2014
FD	97,9	100,3	1,0243	0,2028	Moniteur WEB	16/12/2014
TP10A	97,24	106,5	1,0953	0,2245	Moniteur WEB	16/12/2014
K				1,0708		

ICHT-E	Indice salaires entreprises de l'eau et de l'assainissement hors CICE	
351001 -351106	Electricité tarif bleu professionnel option heures creuses base Information de L'INSEE la série 351001 est arrêtée et peut être remplacée par la nouvelle série équivalente en base 2010 351106 Il est préconisé de remplacer l'indice 351 001 par l'indice 351 106. Le coefficient de raccordement préconisé par l'INSEE est : 1,0835. La valeur de base de l'indice 351 001 à 107,1 est désormais de 107,1/1,0835 =	98,85
TP10a	Indice canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux Information de L'INSEE la série TP10a est arrêtée et peut être remplacée par la nouvelle série équivalente en base 2010 Il est préconisé de remplacer l'indice TP10a par l'indice TP10A. Le coefficient de raccordement préconisé par l'INSEE est : 1,2701. <u>La valeur de base de l'indice TP10a à 123,5 est désormais de 123,5/1,2701 =</u>	97,24
FD	Indice frais divers Information de L'INSEE la série FD est arrêtée et peut être remplacée par la nouvelle série équivalente en base 2010 Il est préconisé de remplacer l'indice FD par l'indice FD. La valeur de base de l'indice FD à 110,2 est désormais de 110,2/1,1254 =	97,92

Coefficient d'actualisation :

K = 1,0708

<u>Vente d'eau aux particuliers pour un usage agricole</u>			
Abonnement annuel d'origine	=	91,000 € H.T./an / hectare	(suite avenant N°2)
<u>Partie proportionnelle</u>	=	0,077 € H.T./m3	(suite avenant N°2)
Borne monétique d'origine première tranche de 100 m3	=	107,00 € H.T. / tranche	
Borne monétique d'origine au-delà de la première tranche	=	7,00 € H.T. / tranche	
Vente d'eau en gros aux autres Syndicats et Collectivités			
<u>Partie proportionnelle d'origine</u>	=	0,165 € H.T./m3	(suite avenant N°2)
Vente d'eau en gros aux industriels			
Partie proportionnelle d'origine	=	0,227 € H.T./m3	(suite avenant N°2)
Travaux bordereau des prix			
Etalonnage compteur	=	568,00 € H.T./forfait	
Frais de coupure pour défaut de paiement	=	65,00 € H.T./forfait	
<u>contrôle du relevé de compteur</u>	=	75,00 € H.T./forfait	

01/01/2015

<u>Vente d'eau aux particuliers pour un usage agricole</u>			
Abonnement annuel	=	97,440 € H.T./an / hectare	
Partie proportionnelle	=	0,082 € H.T./m3	
Borne monétique d'origine première tranche de 100 m3	=	114,58 € H.T.	
Borne monétique d'origine au-delà de la première tranche	=	7,50 € H.T.	
<u>Vente d'eau en gros aux autres Syndicats et Collectivités</u>			
Partie proportionnelle	=	0,177 € H.T./m3	
Vente d'eau en gros aux industriels			
Partie proportionnelle	=	0,243 € H.T./m3	
<u>Travaux bordereau des prix</u>			
Etalonnage compteur	=	608,21 € H.T./forfait	
Frais de coupure pour défaut de paiement	=	69,60 € H.T./forfait	
Frais de contrôle du relevé de compteur	=	80,31 € H.T./forfait	

ACTUALISATION DU CONTRAT D'AFFERMAGE AU 01/07/2015
au moyen de la formule contractuelle

DÉPARTEMENT : **GUADELOUPE**

COMMUNE : **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

$$K = 0,15 + 0,379*(ICHT-E/ICHT-Eo) + 0,068*(E-351001/E351001o) + 0,198*(FD/FDo) + 0,205*(TP10A/TP10Ao)$$

INDICES	Indices connus	Indices connus	COEFFICIENT	K	Moniteur	Date
	1-févr.-10	1-juil-15			Numéro	
Part Fixe				0,15		
ICHT-E	101,90	111,2	1,0913	0,4136	Moniteur WEB	06/04/2015
351001-351106	98,85	122,6	1,2403	0,0843	Moniteur WEB	30/06/2015
FD- FD base 100	97,92	101	1,0314	0,2042	Moniteur WEB	12/06/2015
TP10a- TP10a base 100	97,24	105,7	1,0870	0,2228	Moniteur WEB	12/06/2015
K				1,0749		

ICHT-E Indice salaires entreprises de l'eau et de l'assainissement hors effet CICE

351001 -351106 Electricité tarif bleu professionnel option heures creuses base
Information de L'INSEE la série 351001 est arrêtée et peut être remplacée par la nouvelle série équivalente en base 2010 351106
Il est préconisé de remplacer l'indice 351 001 par l'indice 351 106.
Le coefficient de raccordement préconisé par l'INSEE est : 1,0835.
La valeur de base de l'indice 351 001 à 107,1 est désormais de 107,1/1,0835 = 98,85

TP10a Indice canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux
TP10a- TP10a base 100 Indice canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux
Information de L'INSEE la série TP10a est arrêtée et peut être remplacée par la nouvelle série équivalente en base 2010
Il est préconisé de remplacer l'indice TP10a par l'indice TP10A.
Le coefficient de raccordement préconisé par l'INSEE est : 1,2701.
La valeur de base de l'indice TP10a à 123,5 est désormais de 123,5/1,2701 = 97,24

FD **Indice frais divers**
Frais Divers
Information de L'INSEE la série FD est arrêtée et peut être remplacée par la nouvelle série équivalente en base 2010

Le coefficient de raccordement préconisé par l'INSEE est : 1,1254.
La valeur de base de l'indice FD à 110,2 est désormais de 110,2/1,1254 = 97,92

Coefficient d'actualisation :

K = 1,0749

Vente d'eau aux particuliers pour un usage agricole

Abonnement annuel	=	91,000 € H.T./an / hectare	(suite avenant N°2)
Partie proportionnelle	=	0,0770 € H.T./m3	(suite avenant N°2)
Borne monétique d'origine première tranche de 100 m3	=	107,00 € H.T. / tranche	
Borne monétique d'origine au-delà de la première tranche	=	7,00 € H.T. / tranche	

Vente d'eau en gros aux autres Syndicats et Collectivités

Partie proportionnelle	=	0,1650 € H.T./m3	(suite avenant N°2)
------------------------	---	------------------	---------------------

Vente d'eau en gros aux industriels

Partie proportionnelle	=	0,2270 € H.T./m3	(suite avenant N°2)
------------------------	---	------------------	---------------------

Travaux bordereau des prix

Etalonnage compteur	=	568,00 € H.T./forfait
Frais de coupure pour défaut de paiement	=	65,00 € H.T./forfait
Frais de contrôle du relevé de compteur	=	75,00 € H.T./forfait

Tarifs actualisés au 01/07/2015

Vente d'eau aux particuliers pour un usage agricole

Abonnement annuel	=	97,82 € H.T./an / hectare
Partie proportionnelle	=	0,0828 € H.T./m3
Borne monétique d'origine première tranche de 100 m3	=	115,01 € H.T.
Borne monétique d'origine au-delà de la première tranche	=	7,5243 € H.T.

Vente d'eau en gros aux autres Syndicats et Collectivités

Partie proportionnelle	=	0,1774 € H.T./m3
------------------------	---	------------------

Vente d'eau en gros aux industriels

Partie proportionnelle	=	0,2440 € H.T./m3
------------------------	---	------------------

Travaux bordereau des prix

Etalonnage compteur	=	610,54 € H.T./forfait
Frais de coupure pour défaut de paiement	=	69,87 € H.T./forfait
Frais de contrôle du relevé de compteur	=	80,62 € H.T./forfait

2. Actualisation année 2016

ACTUALISATION DU CONTRAT D'AFFERMAGE AU 01/01/2016
au moyen de la formule contractuelle

DÉPARTEMENT : GUADELOUPE

COMMUNE : CONSEIL GENERAL

$$K = 0,15 + 0,379*(ICHT-E/ICHT-Eo) + 0,068*(E-351001/E351001o) + 0,198*(FD/FDo) + 0,205*(TP10A/TP10Ao)$$

INDICES	Indices connus 1-févr.-10	Indices connus 1-janv-16	COEFFICIENT	K	Moniteur Numéro	Date
Part Fixe				0,15		
ICHT-E	101,9	111,4	1,0932	0,4143	Moniteur WEB	07/10/2015
E-351001 - 351106	98,85	122,6	1,2403	0,0843	Moniteur WEB	18/12/2015
FD - FD	97,9	100,7	1,0284	0,2036	Moniteur WEB	18/12/2015
TP10a- TP10a base 2010	97,24	105,4	1,0840	0,2222	Moniteur WEB	18/12/2015
K				1,0744		

ICHT-E	Indice salaires entreprises de l'eau et de l'assainissement hors CICE					
351001 -351106	Electricité tarif bleu professionnel option heures creuses base Information de L'INSEE la série 351001 est arrêtée et peut être remplacée par la nouvelle série équivalente en base 2010 351106 Il est préconisé de remplacer l'indice 351 001 par l'indice 351 106. Le coefficient de raccordement préconisé par l'INSEE est : 1,0835. La valeur de base de l'indice 351 001 à 107,1 est désormais de 107,1/1,0835 =			98,85		
FD- FD base 100	Frais Divers Information de L'INSEE la série FD est arrêtée et peut être remplacée par la nouvelle série équivalente en base 2010 Il est préconisé de remplacer l'indice FD par l'indice FD BASE 100. Le coefficient de raccordement préconisé par l'INSEE est : 1,1254. La valeur de base de l'indice FD à 110,2 est désormais de 110,2/1,1254 =					97,92
TP10a- TP10a base 2010	TP10a assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux Indice canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux Information de L'INSEE la série TP10a est arrêtée et peut être remplacée par la nouvelle série équivalente en base 2010 Le coefficient de raccordement préconisé par l'INSEE est : 1,2701. La valeur de base de l'indice TP10a à 123,5 est désormais de 123,5/1,2701 =					97,24

Coefficient d'actualisation :

$$K = 1,0744$$

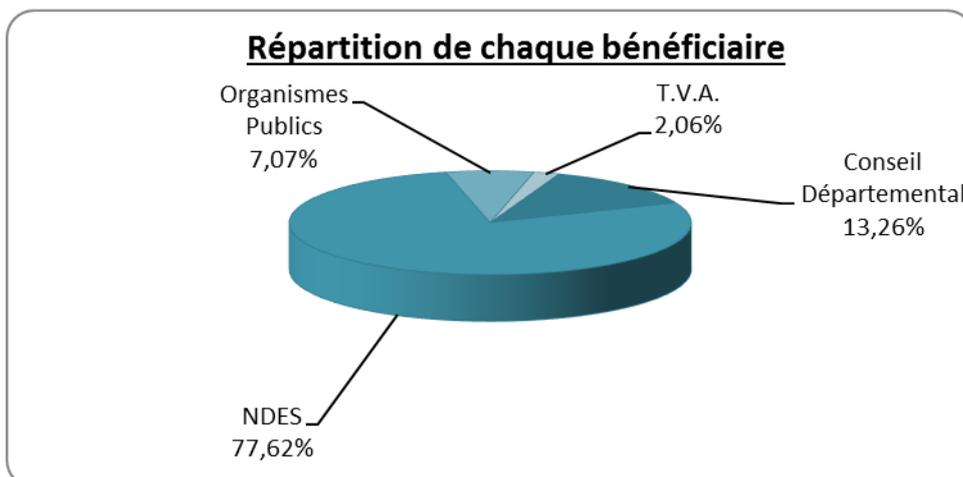
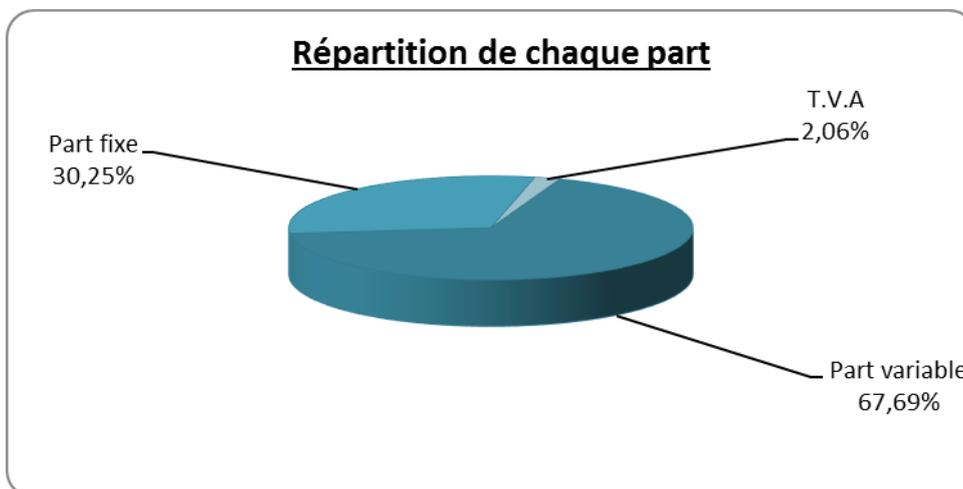
Vente d'eau aux particuliers pour un usage agricole			
Abonnement annuel d'origine	=	91,000 € H.T./an / hectare	(suite avenant N°2)
Partie proportionnelle	=	0,077 € H.T./m3	(suite avenant N°2)
Borne monétique d'origine première tranche de 100 m3	≡	107,00 € H.T. / tranche	
Borne monétique d'origine au-delà de la première tranche	=	7,00 € H.T. / tranche	
Vente d'eau en gros aux autres Syndicats et Collectivités			
Partie proportionnelle d'origine	=	0,165 € H.T./m3	(suite avenant N°2)
Vente d'eau en gros aux industriels			
Partie proportionnelle d'origine	=	0,227 € H.T./m3	(suite avenant N°2)
Travaux bordereau des prix			
Etalonnage compteur	=	568,00 € H.T./forfait	
Frais de coupure pour défaut de paiement	=	65,00 € H.T./forfait	
Frais de contrôle du relevé de compteur	=	75,00 € H.T./forfait	

01/01/2016

Vente d'eau aux particuliers pour un usage agricole			
Abonnement annuel	=	97,770 € H.T./an / hectare	
Partie proportionnelle	=	0,083 € H.T./m3	
Borne monétique d'origine première tranche de 100 m3	=	114,96 € H.T.	
Borne monétique d'origine au-delà de la première tranche	=	7,52 € H.T.	
Vente d'eau en gros aux autres Syndicats et Collectivités			
Partie proportionnelle	=	0,177 € H.T./m3	
Vente d'eau en gros aux industriels			
Partie proportionnelle	=	0,244 € H.T./m3	
Travaux bordereau des prix			
Etalonnage compteur	=	610,26 € H.T./forfait	
Frais de coupure pour défaut de paiement	=	69,84 € H.T./forfait	
Frais de contrôle du relevé de compteur	=	80,58 € H.T./forfait	

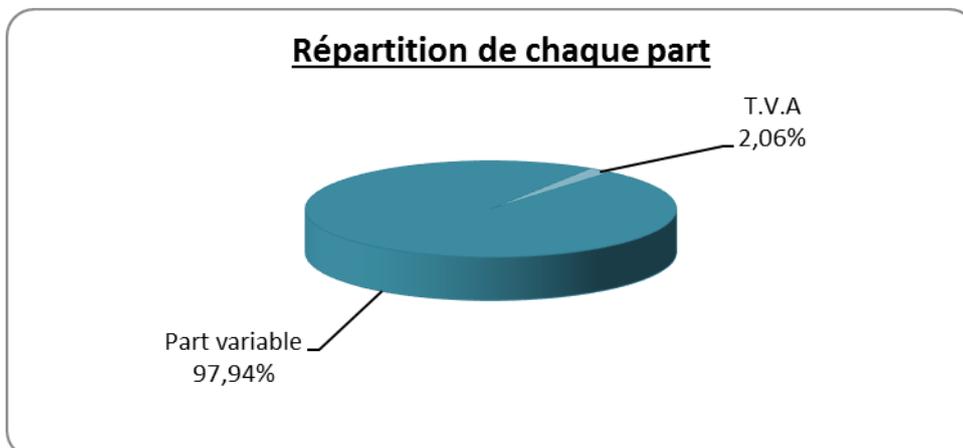
D. Répartition des coûts pour une facture de 2000m3 *

1. Abonné Agricole

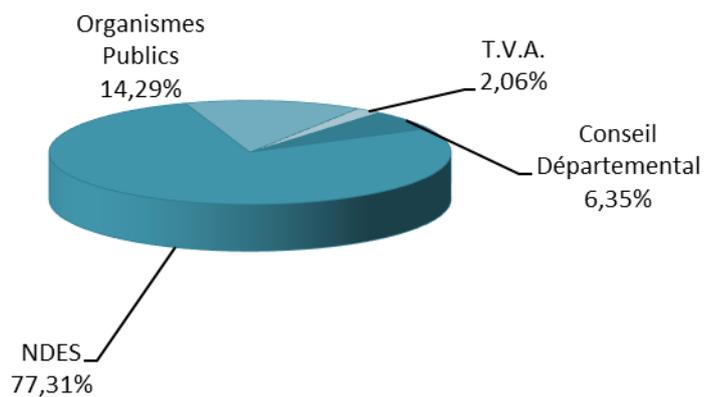


* La recette répartie correspond à celle d'une facturation sur la base d'un compteur de diamètre 15 mm.

2. Abonné Industriel

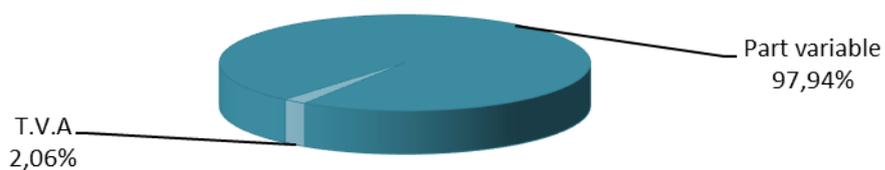


Répartition de chaque bénéficiaire

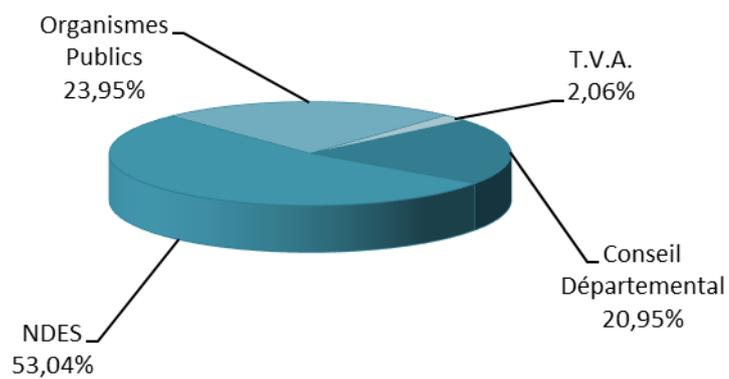


3. Abonné « Vente en Gros »

Répartition de chaque part



Répartition de chaque bénéficiaire



E. Présentation de la facture spécimen

1. Récapitulatif des factures par type d'usage

Tableau 1 Synthèse des factures par type d'usage pour l'année 2015

	Base	PU	Tr (*)	Montant hors TVA		Montant HT	%	TVA	TOTAL T.T.C
				exploitation	Collectivité ou tiers				
VEG	DISTRIBUTION DE L'EAU					327,20 €		6,87 €	334,07 €
	CONSOMMATION (PART CG971)	1000	0,07 €	1			2,1	1,47 €	71,47 €
	CONSOMMATION (PART NDES)	500	0,18 €	1	88,50 €		2,1	1,86 €	90,36 €
	CONSOMMATION (PART NDES)	500	0,18 €	1	88,70 €		2,1	1,86 €	90,56 €
	ODE : PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU	1000	0,08 €	1		80,00 €	2,1	1,68 €	81,68 €
TOTAUX				177,20 €	150,00 €	327,20 €		6,87 €	334,07 €
INDUS	DISTRIBUTION DE L'EAU					308,50 €		6,48 €	314,98 €
	CONSOMMATION (PART CG971)	1000	0,02 €	1		20,00 €	2,1	0,42 €	20,42 €
	CONSOMMATION (PART NDES)	500	0,24 €	1	121,50 €		2,1	2,55 €	124,05 €
	CONSOMMATION (PART NDES)	500	0,24 €	1	122,00 €		2,1	2,56 €	124,56 €
	ODE : PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU	1000	0,05 €	1		45,00 €	2,1	0,95 €	45,95 €
TOTAUX				243,50 €	65,00 €	308,50 €		6,48 €	314,98 €
AGR	DISTRIBUTION DE L'EAU					332,50 €		6,98 €	339,48 €
	ABONNEMENT (PART CG971)	2	2,50 €		5,00 €		2,1	0,11 €	5,11 €
	CONSOMMATION (PART CG971)	2000	0,02 €	1		40,00 €	2,1	0,84 €	40,84 €
	ABONNEMENT (PART NDES) - 1er semestre	1	48,79 €		48,79 €		2,1	1,02 €	49,81 €
	ABONNEMENT (PART NDES) - 2ème semestre	1	48,91 €		48,91 €		2,1	1,03 €	49,94 €
	CONSOMMATION (PART NDES)	1000	0,08 €	1	83,00 €		2,1	1,74 €	84,74 €
	CONSOMMATION (PART NDES)	1000	0,08 €	1	82,80 €		2,1	1,74 €	84,54 €
	ODE : PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU	2000	0,01 €	1		24,00 €	2,1	0,50 €	24,50 €
TOTAUX				263,50 €	69,00 €	332,50 €		6,98 €	339,48 €

Tableau 2 Synthèse des factures par type d'usage pour l'année 2016

	Base	PU	Tr (*)	Montant hors TVA		Montant HT	%	TVA	TOTAL T.T.C
				exploitation	Collectivité ou tiers				
VEG	DISTRIBUTION DE L'EAU					327,00 €		6,87 €	333,87 €
	CONSOMMATION (PART CG971)	1000	0,07 €	1		70,00 €	2,1	1,47 €	71,47 €
	CONSOMMATION (PART NDES)	1000	0,18 €	1	177,00 €		2,1	3,72 €	180,72 €
	ODE : PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU	1000	0,08 €	1		80,00 €	2,1	1,68 €	81,68 €
	TOTAUX				177,00 €	150,00 €	327,00 €		6,87 €
INDUS	DISTRIBUTION DE L'EAU					309,00 €		6,49 €	315,49 €
	CONSOMMATION (PART CG971)	1000	0,02 €	1		20,00 €	2,1	0,42 €	20,42 €
	CONSOMMATION (PART NDES)	1000	0,24 €	1	244,00 €		2,1	5,12 €	249,12 €
	ODE : PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU	1000	0,05 €	1		45,00 €	2,1	0,95 €	45,95 €
	TOTAUX				244,00 €	65,00 €	309,00 €		6,49 €
AGR	DISTRIBUTION DE L'EAU					332,77 €		6,99 €	339,76 €
	ABONNEMENT (PART CG971)	2	2,50 €		5,00 €		2,1	0,11 €	5,11 €
	CONSOMMATION (PART CG971)	2000	0,02 €	1		40,00 €	2,1	0,84 €	40,84 €
	ABONNEMENT (PART NDES) - 1er semestre	1	48,89 €		97,77 €		2,1	2,05 €	99,82 €
	CONSOMMATION (PART NDES)	1000	0,08 €	1	166,00 €		2,1	3,49 €	169,49 €
	ODE : PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU	2000	0,01 €	1		24,00 €	2,1	0,50 €	24,50 €
	TOTAUX				263,77 €	69,00 €	332,77 €		6,99 €

2. Autres produits

AUTRES PRODUITS EAU IRRIGATION / NDES	
Forfait compteur	Montant H.T.
Forfait ouverture / fermeture branchement	8 722,06 €
TOTAL	8 722,06 €
	Montant H.T.
Travaux liés à l'affermage	41 932,98 €
TOTAL	41 932,98 €
TOTAL AUTRES PRODUITS EAU IRRIGATION	50 655,04 €

Les travaux liés à l'affermage correspondent aux opérations de pose des nouveaux compteurs et nouvelles bornes, opérations qui ne sont pas prises en compte dans le fond de travaux.

F. Le portefeuille clients

	2014	2015	Evolution
Nombre de clients agriculteurs :	2 925	3 087	5,54%
Nombre d'hectares souscrits au 31/12 :	4 270	4 492	5,20%
Nombre de clients industriels:	14	11	-21,43%
Nombre de clients vente en gros:	5	7	40,00%

Les deux nouveaux clients dans la catégorie vente en gros sont l'usine de Prise d'eau, au Lamentin, et celle du Moule, entrées en fonction respectivement en juillet et septembre 2015.

La variation du nombre de clients industriels correspond simplement au regroupement de plusieurs contrats de la part de NDES (Gardel n'est plus compté qu'une seule fois, par exemple).

III. Synthèse des recettes

A. Détail de la facturation

1. Facturation sur l'année 2015

a. Abonnements

Abonnements Eau irrigation						
		Nombre de parts fixes	Tarifs unitaires		Recette CD 971	Recette fermière
			CD 971	Fermier		
<u>1er semestre</u>	Capesterre-Belle-Eau	364,64	2,500 €	48,790 €	911,60 €	17 790,78 €
	Goyave	64,00	2,500 €	48,790 €	160,00 €	3 122,56 €
	Le Moule	1 281,02	2,500 €	48,790 €	3 202,55 €	62 501,00 €
	Petit Bourg	82,93	2,500 €	48,790 €	207,33 €	4 046,16 €
	Port Louis	1 316,09	2,500 €	48,790 €	3 290,22 €	64 211,98 €
	Saint François	1 149,89	2,500 €	48,790 €	2 874,73 €	56 103,16 €
	Sainte Anne	93,72	2,500 €	48,790 €	234,30 €	4 572,60 €
	Sainte Rose	30,00	2,500 €	48,790 €	75,00 €	1 463,70 €
	TOTAL 1er semestre		4 382,29			10 955,73 €
<u>2ème semestre</u>	Capesterre-Belle-Eau	369,61	2,500 €	48,910 €	924,03 €	18 077,63 €
	Goyave	62,60	2,500 €	48,910 €	156,50 €	3 061,76 €
	Le Moule	1 303,73	2,500 €	48,910 €	3 259,33 €	63 765,44 €
	Petit Bourg	83,69	2,500 €	48,910 €	209,23 €	4 093,28 €
	Port Louis	1 344,93	2,500 €	48,910 €	3 362,33 €	65 780,55 €
	Saint François	1 175,93	2,500 €	48,910 €	2 939,83 €	57 514,74 €
	Sainte Anne	99,96	2,500 €	48,910 €	249,90 €	4 889,05 €
	Sainte Rose	30,00	2,500 €	48,910 €	75,00 €	1 467,30 €
	TOTAL 2ème semestre		4 470,45			11 176,13 €
<u>Facturations ponctuelles (mutations)</u>	Capesterre-Belle-Eau	-0,74	2,500 €	48,910 €	-1,85 €	-36,19 €
	Le Moule	-0,30	2,500 €	48,790 €	-0,75 €	-14,64 €
	Le Moule	-3,80	2,500 €	48,910 €	-9,50 €	-185,86 €
	Port Louis	0,01	2,500 €	48,790 €	0,03 €	0,49 €
	Port Louis	-58,18	2,500 €	48,910 €	-145,45 €	-2 845,60 €
	Saint François	-4,59	2,500 €	48,910 €	-11,48 €	-224,50 €
TOTAL facturations ponctuelles		-67,60			-169,00 €	-3 306,30 €
Total part fixes			8 785,14		21 962,85 €	429 155,39 €

b. Consommation pour usage agricole

Consommations eau irrigation							
	Commune	Catégorie	Nombre de m3	Tarifs unitaires		Recette CD 971	Recette fermière
				CD 971	Fermier		
1er semestre	Capesterre-Belle-Eau	Consommations réelles agricole	245 780	0,0200 €	0,0830 €	4 915,61 €	20 399,78 €
	Goyave	Consommations réelles agricole	54 227	0,0200 €	0,0830 €	1 084,54 €	4 500,86 €
	Le Moule	Consommations réelles agricole	894 152	0,0200 €	0,0830 €	17 883,04 €	74 214,61 €
	Petit Bourg	Consommations réelles agricole	51 681	0,0200 €	0,0830 €	1 033,62 €	4 289,54 €
	Port Louis	Consommations réelles agricole	1 446 365	0,0200 €	0,0830 €	28 927,31 €	120 048,32 €
	Saint François	Consommations réelles agricole	1 020 127	0,0200 €	0,0830 €	20 402,53 €	84 670,51 €
	Sainte Anne	Consommations réelles agricole	24 308	0,0200 €	0,0830 €	486,17 €	2 017,60 €
	Sainte Rose	Consommations réelles agricole	4 808	0,0200 €	0,0830 €	96,16 €	399,06 €
TOTAL 1er semestre			3 741 449			74 828,98 €	310 540,28 €
2ème semestre	Capesterre-Belle-Eau	Consommations réelles agricole	485 215	0,0200 €	0,0828 €	9 704,30 €	40 175,80 €
	Goyave	Consommations réelles agricole	63 225	0,0200 €	0,0828 €	1 264,50 €	5 235,03 €
	Le Moule	Consommations réelles agricole	1 484 566	0,0200 €	0,0828 €	29 691,31 €	122 922,03 €
	Petit Bourg	Consommations réelles agricole	161 453	0,0200 €	0,0828 €	3 229,05 €	13 368,28 €
	Port Louis	Consommations réelles agricole	2 712 487	0,0200 €	0,0828 €	54 249,75 €	224 593,95 €
	Saint François	Consommations réelles agricole	1 472 318	0,0200 €	0,0828 €	29 446,36 €	121 907,94 €
	Sainte Anne	Consommations réelles agricole	63 740	0,0200 €	0,0828 €	1 274,80 €	5 277,66 €
	Sainte Rose	Consommations réelles agricole	12 656	0,0200 €	0,0828 €	253,12 €	1 047,91 €
TOTAL 2ème semestre			6 455 659			129 113,19 €	534 528,60 €
Facturations ponctuelles (mutations)	Capesterre-Belle-Eau	Consommations réelles agricole	215	0,0200 €	0,0830 €	4,30 €	17,85 €
		Consommations réelles agricole	717	0,0200 €	0,0828 €	14,34 €	59,37 €
	Le Moule	Consommations réelles agricole	30 485	0,0200 €	0,0828 €	609,70 €	2 524,16 €
	Port Louis	Consommations réelles agricole	5 741	0,0200 €	0,0830 €	114,82 €	476,51 €
		Consommations réelles agricole	120 693	0,0200 €	0,0828 €	2 413,86 €	9 993,37 €
	Saint François	Consommations réelles agricole	17 329	0,0200 €	0,0828 €	346,58 €	1 434,84 €
TOTAL facturations ponctuelles			175 180			3 503,60 €	14 506,10 €
Total consommations			10 372 289			207 445,77 €	859 574,98 €

Il faut également prendre en compte, les régularisations relatives aux années précédentes :

	Recette CD 971	Recette fermière
Abonnements années antérieures	3,06 €	97,08 €
Consommations années antérieures	-2 199,39 €	-19 157,13 €
Total régularisations Eau irrigation	-2 196,33 €	-19 060,05 €

c. Consommations pour usage industriel

Consommations eau industrielle							
	Commune	Catégorie	Nombre de m3	Tarifs unitaires		Recette CGE 971	Recette fermière
				CGE 971	Fermier		
1er semestre	Capesterre-Belle-Eau	Consommations réelles industriel	6 738	0,0200 €	0,2430 €	134,76 €	1 637,33 €
	Le Moule	Consommations réelles industriel	741 455	0,0200 €	0,2430 €	14 829,10 €	180 173,58 €
	Petit Bourg	Consommations réelles industriel	3 812	0,0200 €	0,2430 €	76,24 €	926,32 €
	Port Louis	Consommations réelles industriel	3 038	0,0200 €	0,2430 €	60,76 €	738,23 €
TOTAL 1er semestre			755 043			15 101	183 475,46 €
2ème semestre	Capesterre-Belle-Eau	Consommations réelles industriel	6 766	0,0200 €	0,2440 €	135,32 €	1 650,90 €
	Le Moule	Consommations réelles industriel	833 074	0,0200 €	0,2440 €	16 661,48 €	203 270,06 €
	Petit Bourg	Consommations réelles industriel	5 844	0,0200 €	0,2440 €	116,88 €	1 425,94 €
	Port Louis	Consommations réelles industriel	4 598	0,0200 €	0,2440 €	91,96 €	1 121,91 €
TOTAL 2ème semestre			850 282			17 005,64 €	207 468,81 €
Total consommations			1 605 325			32 106,50 €	390 944,27 €

Le détail des ventes aux principaux clients industriels, pour la part NDES, est présenté ci-après :

Industriels	2015	2014
ALBIOMA LE MOULE	262 365 €	282 282 €
SA ALBIOMA CARAIBES	29 445 €	41 740 €
USINE DE GARDEL 1	6 630 €	9 897 €
USINE DE GARDEL 2	6 688 €	5 971 €
GOLF	77 499 €	35 569 €
TOTAL Industriels	382 628 €	375 459 €

d. Consommations des collectivités

Consommations eau VEG							
	Commune	Catégorie	Nombre de m3	Tarifs unitaires		Recette CGE 971	Recette fermière
				CGE 971	Fermier		
1er semestre	Le Moule	Consommations réelles vente en gros	4 547 645	0,0700 €	0,1770 €	318 335,15 €	804 933,17 €
	Port Louis	Consommations réelles vente en gros	971 185	0,0700 €	0,1770 €	67 982,95 €	171 899,75 €
	Sainte Rose	Consommations réelles vente en gros	260 629	0,0700 €	0,1770 €	18 244,03 €	46 131,33 €
TOTAL 1er semestre			5 779 459			404 562,13 €	1 022 964,25 €
2ème semestre	Le Moule	Consommations réelles vente en gros	5 236 098	0,0700 €	0,1774 €	366 526,86 €	928 883,79 €
	Petit Bourg	Consommations réelles vente en gros	737 529	0,0700 €	0,1774 €	51 627,03 €	130 837,64 €
	Port Louis	Consommations réelles vente en gros	970 566	0,0700 €	0,1774 €	67 939,61 €	172 178,39 €
	Sainte Rose	Consommations réelles vente en gros	249 584	0,0700 €	0,1774 €	17 470,88 €	44 276,21 €
TOTAL 2ème semestre			7 193 777			503 564,39 €	1 276 176,03 €
Total consommations			12 973 236			908 126,52 €	2 299 140,28 €

Le détail des ventes d'eau aux collectivités pour la part NDES sont présentées ci-après :

Collectivité	2015	2014
STATION DE DESHAUTEURS (Ste Anne)	1 584 644 €	1 489 320 €
REGIE DES EAUX ST ROSE (Ste Rose)	90 408 €	86 340 €
USINE DE BELIN (Port-Louis)-CR1	127 424 €	244 126 €
UNITE MOBILE BELIN VEG CG-CR2	216 654 €	70 014 €
USINE DE PRISE D'EAU Lamentin	130 838 €	
USINE DU MOULE	146 596 €	
CAP EXCELLENCE MIQUEL	2 577 €	2 460 €
TOTAL VEG	2 299 140 €	1 892 261 €

2. Synthèse des volumes 2015 par type d'usage

Synthèse des Consommations eau irrigation			
	Nombre de m3	Recette CD 971	Recette fermière
Consommations réelles agricole	10 372 289	207 445,77 €	859 574,98 €
Consommations réelles industriel	1 606 850	32 137,00 €	391 316,37 €
Consommations réelles vente en gros	12 973 236	908 126,52 €	2 299 140,28 €
Total consommations réelles	24 952 375	1 147 709,29 €	3 550 031,63 €

3. Synthèse des volumes 2015 par commune et type d'usage

Synthèse des Consommations par commune et type d'usage eau irrigation	
Communes	Volumes en m3
Capesterre-Belle-Eau	
Consommations réelles agricole	731 928
Consommations réelles industriel	13 504
Total consommations	745 432
Goyave	
Consommations réelles agricole	117 452
Consommations réelles industriel	1 525
Total consommations	118 977
Le Moule	
Consommations réelles agricole	2 409 203
Consommations réelles industriel	1 574 529
Consommations réelles vente en gros	9 783 743
Total consommations	13 767 475
Petit Bourg	
Consommations réelles agricole	213 134
Consommations réelles industriel	9 656
Consommations réelles vente en gros	737 529
Total consommations	960 319
Port Louis	
Consommations réelles agricole	4 285 287
Consommations réelles industriel	7 636
Consommations réelles vente en gros	1 941 751
Total consommations	6 234 673
Saint François	
Consommations réelles agricole	2 509 774
Total consommations	2 509 774
Sainte Anne	
Consommations réelles agricole	88 048
Total consommations	88 048
Sainte Rose	
Consommations réelles agricole	17 464
Consommations réelles vente en gros	510 213
Total consommations	527 677
Total général consommations	24 952 375

4. Total des recettes de l'année 2015

TOTAL EXERCICE			
	Nb	Recette Collectivité	Recette Fermière
Abonnements eau irrigation	8 785,14	21 962,85 €	429 155,39 €
Régularisations des années antérieures	-	3,06 €	97,08 €
Consommations eau irrigation	24 952 375	1 147 709,29 €	3 550 031,63 €
Majoration pour fraude	-	-	-
Régularisations des années antérieures	-	-2 199,39 €	-19 157,13 €
TOTAL RECETTES		1 167 475,81 €	3 960 126,97 €

RECETTES AFFICHEES AU CARE (hors régularisation)	1 169 672 €	3 979 187 €
---	--------------------	--------------------

5. Redevance Office de l'eau

On peut voir sur les factures spécimen une ligne dédiée à la préservation de la ressource en eau. Cette redevance est destinée à l'agence de l'eau afin qu'elle puisse veiller à la pérennité de la ressource.

Sur l'ensemble du périmètre affermé par NDES, elle s'élève à 1 231 980,05 €. Le détail par commune est fourni ci-après.

PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN EAU			
Usage	Quantité	PUHT	Montant HT
Agricole	10 127 124	0,0120	121 929 €
Industriel	1 606 850	0,0450	72 308 €
Vente en gros	12 957 507	0,0800	1 037 743 €
Total	24 691 481		1 231 980 €

B. Impayés

En 2015, le montant des impayés s'élève à 2 640 490 € pour la part NDES et 840 137 € pour la part CG971. Les retards de paiement peuvent aller jusqu'à plus de 18 mois et concernent un peu moins d'un tiers des abonnés au réseau. Ci-dessous sont présentés les volumes d'impayés pour la part NDES par type d'usage.

	somme	moyenne	Nbre de clients en situation d'impayés
< 6 mois	18 471 €		127
Agricole	5 684 €	45 €	125
VEG	12 787 €	6 394 €	2
6-12 mois	1 282 364 €		464
Agricole	166 933 €	308 €	459
Indus	61 063 €	12 213 €	2
VEG	1 054 367 €	175 728 €	3
> 12 mois	1 339 655 €		387
Agricole	294 499 €	144 €	381
Indus	31 047 €	4 435 €	3
VEG	1 014 109 €	112 678 €	3
TOTAL	2 640 490 €		978

On voit que les collectivités représentent un poste très élevé d'impayés avec des retards de règlement conséquents. Les seules collectivités de Port-Louis, Sainte-Rose, Le Moule et Petit-Bourg accusent un montant d'impayés de 2 081 263 € avec un retard pouvant dépasser un an.

Pour résoudre cette situation, les clients sont relancés, mis en demeure puis au contentieux en l'absence de régularisation. Une coupure d'eau en présence d'un huissier ainsi que le recours à une société de recouvrement sont également des moyens d'actions possibles en cas de blocage. Le détail des impayés avec l'état d'avancement des procédures de recouvrement est détaillé en Annexe 3 ainsi que détails de la procédure en annexe 2.

IV. Bilan financier année 2015

1. CARE

La société Nantaise des Eaux a été rachetée en 2015 par le groupe Suez Eau France avec effet rétroactif au 1er janvier 2015. Les CARES 2015 ont été fait selon les normes du groupe Suez et conformément à la circulaire FP2E. Pour en faciliter la lecture et le comparatif une version proforma 2014 vous est présentée.

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2015

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en €uros	2014	2015	Ecart en %
PRODUITS	4 222 838	5 199 514	23,1%
Exploitation du service	3 423 359	3 979 187	
Collectivités et autres organismes publics	769 949	1 169 672	
Travaux attribués à titre exclusif	26 629	41 933	
Produits accessoires	2 902	8 722	
CHARGES	3 773 921	4 575 297	21,2%
Personnel	1 180 873	1 416 394	
Energie électrique	178 429	234 542	
Achats d'eau	352	0	
Produits de traitement	195	0	
Analyses	23 414	28 297	
Sous-traitance, matières et fournitures	248 972	226 960	
Impôts locaux et taxes	45 541	72 038	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	463 034	558 135	
• télécommunication, postes et télégestion	43 860	53 431	
• engins et véhicules	147 586	129 760	
• informatique	36 783	38 983	
• assurance	17 967	25 523	
• locaux	17 688	40 586	
Contribution des services centraux et recherche	155 380	181 343	
Collectivités et autres organismes publics	769 949	1 169 672	
Charges relatives aux renouvellements			
• fonds contractuel	573 398	544 466	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	22 440	22 440	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	82 456	119 081	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	27 307	510	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	2 179	1 420	
Résultat avant impôt	448 918	624 217	39,0%
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	149 624	208 052	
RESULTAT	299 293	416 166	39,0%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Provision pour créances douteuses et irrécouvrables - 2015
- non comptabilisée dans le CARE

-977737

L'historique des Comptes Annuels de Résultats d'Exploitation est présenté en Annexe 1. L'ensemble des créances à vocation à être recouvré. Cette tâche est sous traitées à Créance Océan, société de recouvrement, qui a simplement déclaré 510 € comme n'étant plus percevable.

2. Bilan des principaux fonds de fonctionnement :

		2014	2015	Projection 2016
Fonds de renouvellement	Dotation initiale	288 290 €	288 290 €	288 290 €
	Dotation complémentaire Avenant 2	10 000 €	10 000 €	10 000 €
	Coefficient K	1,0555	1,0643	1,0656
	Dotation Initiale+Avenant2	298 290 €	298 290 €	298 290 €
	Dotation actualisée	314 845 €	317 470 €	317 858 €
	Dépenses	649 505 €	583 677 €	
	Solde	- 291 607 €	- 557 814 €	- 237 331 €
Fonds de Travaux	Dotation initiale	150 000 €	150 000 €	150 000 €
	Coefficient K	1,0652	1,0680	1,0719
	Dotation complémentaire Avenant 3			16 774 €
	Reversement des charges liées à l'avenant n°3			130 596 €
	Dotation actualisée	159 780 €	160 200 €	160 785 €
	Dépenses	321 971 €	273 473 €	
	Solde	1 577 €	- 111 696 €	196 459 €
Budget communication	Dotation annuelle	50 000 €	50 000 €	50 000 €
	Résultat N-1	62 333 €	43 354 €	68 854 €
	Dépenses	68 979 €	24 500 €	34 000 €
	SOLDE	43 354 €	68 854 €	84 854 €

Conformément à ce qui était convenu avec le Conseil Départemental, la part représentée par R. Bredent dans le budget communication ne compte plus que pour une demi année en 2015 et n'apparaît plus par la suite. Concernant le suivi de l'avenant n°3, les charges supplémentaires prévues en 2016 pour la construction des locaux et l'exploitation du barrage de Moreau sont reportées sur le fonds de travaux. De même, la dotation proportionnelle résultante de la vente d'eau aux collectivités en 2015 dans la cadre annoncé par l'avenant est provisionnée en 2016.

V. Synthèse des reversements 2015

Solde de surtaxe année 2015 GUADELOUPE IRRIGATION (Eau irrigation)

AU CRÉDIT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Surtaxe de l'exercice 2015	1 167 475,81 €
Reprise des impayés des années antérieures *	639 704,71 €

1 807 180,52 €

IMPAYÉS A DÉDUIRE

Créances en cours d'encaissement	840 137,09 €
Créances irrécouvrables	-497,78 €

839 639,31 €

AU DÉBIT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Versement(s) acompte(s) du Conseil Départemental effectué(s)

Total acomptes

0,00 €

Solde en votre faveur

967 541,21 €

(*) Ce montant équivaut à la reprise des impayés figurant sur le rapport financier de l'année 2014.

A DÉDUIRE

Facturation de SMGT UNITE MOBILE GASCHET	408 441,85 €
--	--------------

Solde en votre faveur après déduction de la facture UNITE MOBILE 559 099,36 €

La facturation de l'unité mobile de Gachet se fait sur la base d'une convention temporaire signée entre le SMNGT et le CG971 valable pour une durée de trois ans à partir de la mise en place de ladite unité. Cette convention stipule que le CG971 s'engage à fournir au SMNGT un débit minimum de 230 m3/h répondant aux besoins de l'usine originelle et de l'unité mobile (respectivement 150 et 80 m3/h), et ce gratuitement sous réserve d'une consommation minimale de 1000000 m3/an par l'usine originelle.

L'eau étant fourni par l'entreprise délégataire NDES, celle-ci déduit de la part reversée au Conseil Départemental sur le volume global des ventes d'eau, un montant correspondant au volume consommé par l'unité mobile sur la période du 12/12/2012 au 31/12/2015.

Annexe 1 Historique du compte annuel de résultat depuis 2010

Compte annuel de résultat de l'exploitation

(présentation en application du décret du 14 mars 2005)

Libellé	2ème semestre 2010	2011	2012	2013	Libellé SUEZ	2014	2015
PRODUITS	1 483 823,50 €	3 019 887,10 €	3 593 408 €	3 905 698 €	PRODUITS	4 222 838 €	5 199 514 €
Exploitation du service	1 173 597,46 €	2 400 105,38 €	2 893 265 €	3 155 350 €	Exploitation du service	3 423 359 €	3 979 187 €
Redevance Collectivité	284 996,92 €	585 060,51 €	641 279 €	726 487 €	Collectivités et autres organismes publics	769 949 €	1 169 672 €
Travaux attribués à titre exclusif	16 399,00 €	29 838,58 €	52 473 €	22 678 €	Travaux attribués à titre exclusif	26 629 €	41 933 €
Produits accessoires	8 830,12 €	4 882,63 €	6 390 €	1 183 €	Produits accessoires	2 902 €	8 722 €
CHARGES	1 417 850,37 €	2 878 882,57 €	3 425 118 €	3 747 994 €	CHARGES	3 773 921 €	4 575 297 €
Personnel	355 394,00 €	758 874,00 €	832 043 €	855 245 €	Personnel	1 180 873 €	1 416 394 €
Energie électrique	88 964,00 €	81 750,00 €	248 419 €	159 921 €	Energie électrique	178 429 €	234 542 €
Achat d'eau	0,00 €	0,00 €	0 €	0 €	Achats d'eau	352 €	0 €
Produit de traitement	112,00 €	0,00 €	0 €	1 940 €	Produits de traitement	195 €	0 €
Analyses	3 870,00 €	29 187,00 €	39 007 €	41 083 €	Analyses	23 414 €	28 297 €
Sous traitance, matières & fournitures :					Sous-traitance, matières et fournitures	248 972 €	226 960 €
- Dont sous-traitance terrassement	29 452,00 €	145 827,00 €	96 232 €	170 797 €			
- Dont autres sous-traitance & entretien	3 041,00 €	52 607,00 €	90 971 €	143 253 €			
- Dont fournitures	22 615,00 €	39 332,00 €	83 968 €	116 941 €			
Impôts locaux & taxes	11 263,00 €	37 846,00 €	59 388 €	44 393 €	Impôts locaux et taxes	45 541 €	72 038 €
Autres dépenses d'exploitation :					Autres dépenses d'exploitation, dont :	463 034 €	558 135 €
- Dont télécommunications, postes & télégestion	473,00 €	72,00 €	238 €	65 €	• télécommunication, postes et télégestion	43 860 €	53 431 €
- Dont engins & véhicules	18 419,00 €	86 460,00 €	114 259 €	126 523 €	• engins et véhicules	147 586 €	129 760 €
- Dont informatique et clientèle	39 859,00 €	93 905,00 €	95 616 €	120 629 €	• informatique	36 783 €	38 983 €
- Dont autres dépenses d'exploitation et administrative	34 158,00 €	37 139,00 €	84 000 €	126 753 €	• assurance	17 967 €	25 523 €
Frais de contrôle	0,00 €	0,00 €	0 €	0 €	• locaux	17 688 €	40 586 €
Redevances Collectivités	284 996,92 €	585 060,51 €	641 279 €	726 487 €	Contribution des services centraux et recherche	155 380 €	181 343 €
Contribution des structures de zones	104 897,33 €	170 437,86 €	206 649 €	222 545 €	Collectivités et autres organismes publics	769 949 €	1 169 672 €
Contribution des services centraux & siège	134 867,99 €	219 134,39 €	265 692 €	286 129 €			
Charges relatives au renouvellement :					Charges relatives aux renouvellements		
- Au titre Garantie	0,00 €	0,00 €	0 €	0 €	• fonds contractuel	573 398 €	544 466 €
- Au titre Programme	145 349,10 €	290 682,81 €	307 200 €	313 533 €	Charges relatives aux investissements	0 €	0 €
- Au titre Compte	75 000,00 €	151 350,00 €	187 301 €	274 426 €	• programme contractuel	22 440 €	22 440 €
Charges relatives aux investissements concédés	11 312,00 €	22 440,00 €	22 440 €	22 440 €	Charges relatives aux investissements du domaine privé	82 456 €	119 081 €
Charges relatives aux investissements privés	491,00 €	2 940,00 €	4 219 €	6 321 €	Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	27 307 €	510 €
Charges relatives aux compteurs	0,00 €	0,00 €	0 €	0 €	Rémunération du besoin en fonds de roulement	2 179 €	1 420 €
Pertes sur créances irrécouvrables	53 316,03 €	73 838,00 €	46 198 €	-11 430 €			
RESULTAT AVANT IMPÔT	65 973,13 €	141 004,53 €	168 289 €	157 704 €	Résultat avant impôt	448 918 €	624 217 €

Annexe 2 Factures spécimens

1. Année 2015 (Abonné Vente en Gros)

S.A au capital de 838 750 €
RCS Nantes 435 283 338 . APE 900 A
Siret 435 283 338 00018 Id. Intra-communautaire FR 39 435 283 338

Siège Social : 26 Rue de la Rainière - CS 53987
44339 NANTES CEDEX 3
<http://www.ndes.fr>
Tél Siège : 02 40 18 84 00 Fax : 02 40 25 84 28
CCP Nantes 20041 01011 0002239T032 51

Adresse de la concession

rue du specimen
LE MOULE

Référence Abonné

97117.001453000.000.001

Votre Agence

Nantaise Des Eaux Services

Destinataire

M. SPECIMEN

rue du specimen
LE MOULE

Tel Renseignements :
Tél dépannage :
Horaires :

Facture ANNEE 2015
N°P0000000001

Présentation simplifiée de votre facture (voir détail au dos)

Abonnement du 01/01/2015 au 31/12/2015

Consommation du 01/01/2015 au 31/12/2015

1 000 m³

	Abonnement	Consommation	Montants TTC
Distribution de l'eau	0,00	334,07	334,07

Montant total en Euros T.T.C (voir détail au dos)

334,07

Montant net en Euros T.T.C.

334,07

(dont 327,20 H.T et 6,87 T.V.A)

Montant net à payer en Euros T.T.C (voir détail au dos)

334,07

Historique de consommation

Année	Consommation
2015	1000 m ³
2014	1000 m ³
2013	1000 m ³

Soit 2 191,36 F

Merci de régler cette somme au plus tard le :

à joindre à votre règlement

N°P0000000001

Date 31/12/2015

M. SPECIMEN

MONTANT EUR

334,07

97117.001453000.000.001

Ancien index relevé le	01/01/2015	0 m ³	Compteur n°	2006
Nouvel index relevé le	31/12/2015	1000 m ³	Diamètre	15 mm
Consommation facturée le	01/01/2016	1000 m ³	Facture établie le	01/01/2016
			Numéro de facture	N°P0000002
			Numéro abonné	97117.001453000.000.001

CONSOMMATION REELLE

	Base	Prix unitaire	Tr (*)	Montant hors TVA		Montant hors Taxes	%	TVA montant	TOTAL EUR T.T.C
				exploitation	Collectivité ou tiers				
DISTRIBUTION DE L'EAU						327,20		6,87	334,07
CONSOMMATION (PART Conseil Départemental)	1000,00	0,07000	1		70,00		2,10	1,47	71,47
CONSOMMATION (PART NANTAISE DES EAUX SERVICES)	500,00	0,17700	1	88,50			2,10	1,86	90,36
CONSOMMATION (PART NANTAISE DES EAUX SERVICES)	500,00	0,17740	1	88,70			2,10	1,86	90,56
AGENCE DE L'EAU : PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU	1000,00	0,08000	1		80,00		2,10	1,68	81,68
TOTAUX				177,20	150,00	327,20		6,87	334,07

Coût unitaire total hors abonnement : 0,33 EUR

(*) La colonne Tr. Correspond aux tranches tarifaires.

Comment régler votre facture - Soit :

T.I.P : Imprimé détachable situé en pied de facture, à dater, signer et à expédier dans l'enveloppe jointe (Tessi Encaissements)

PAIEMENT PAR CHEQUE

Etablir votre chèque bancaire ou postal à l'ordre de Nantaise Des Eaux Services, en joignant le coupon détachable et l'adresser à Nantaise Des Eaux Services - Rue de la Rainière - 44339 NANTES CEDEX 3

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Si vous avez opté pour ce moyen de paiement, le prélèvement automatique interviendra au moins quinze jours après l'envoi de votre facture.

Si vous souhaitez le prélèvement automatique pour vos futures factures, merci de prendre contact avec votre agence Nantaise Des Eaux Services (merci de régler la présente facture par tout autre moyen à votre convenance).

PAR CARTE BANCAIRE : sur le site internet www.ndes.fr

EN ESPECES ou PAR MANDAT POSTAL : dans n'importe quel bureau de poste sur le compte CCP 1082746 G (Nantes)

Indiquez votre numéro de facture sur le mandat compte dans la zone "correspondance"

PAR VIREMENT: CCP NANTES 20041 01011 000239T032 51

2. Année 2016 (Abonné Vente en Gros)

S.A au capital de 838 750 €
RCS Nantes 435 283 338 . APE 900 A
Siret 435 283 338 00018 Id. Intra-communautaire FR 39 435 283 338

Siège Social : 26 Rue de la Rainière - CS 53987
44339 NANTES CEDEX 3
<http://www.ndes.fr>
Tél Siège : 02 40 18 84 00 Fax : 02 40 25 84 28
CCP Nantes 20041 01011 0002239T032 51

Votre Agence

Nantaise Des Eaux Services

Tel Renseignements :

Tél dépannage :

Horaires :

Messages

Adresse de la concession

rue du specimen
LE MOULE

Référence Abonné

97117.001453000.000.001

Destinataire

M. SPECIMEN
rue du specimen
LE MOULE

Facture ANNEE 2016
N°P0000000001

Présentation simplifiée de votre facture (voir détail au dos)

Abonnement du 01/01/2016 au 31/12/2016

Consommation du 01/01/2016 au 31/12/2016

1000 m³

	Abonnement	Consommation	Montants TTC
Distribution de l'eau	0,00	333,87	333,87
Montant total en Euros T.T.C (voir détail au dos)			333,87
Montant net en Euros T.T.C.			333,87
(dont 327,00 H.T et 6,87 T.V.A)			

Montant net à payer en Euros T.T.C (voir détail au dos)

Soit 2 190,04 F

Historique de consommation

Année	Consommation
2016	1000 m ³
2015	1000 m ³
2014	1000 m ³

Coupon détachable
à joindre à votre règlement
Facture
N°P0000000001
Date 31/12/2016

M. SPECIMEN

MONTANT EUR

333,87

97117.001453000.000.001

Ancien index relevé le	01/01/2016	0 m ³	Compteur n°	2006
Nouvel index relevé le	31/12/2016	1000 m ³	Diamètre	15 mm
Consommation facturée le	01/01/2017	1000 m ³	Facture établie le	01/01/2017
			Numéro de facture	N°P0000002
			Numéro abonné	97117.001453000.000.001

CONSOMMATION REELLE

	Base	Prix unitaire	Tr (*)	Montant hors TVA		Montant Taxes	%	TVA montant	TOTAL EUR T.T.C
				exploitation	Collectivité ou tiers				
DISTRIBUTION DE L'EAU						327,00		6,87	333,87
CONSOMMATION (PART Conseil Départemental)	1000,00	0,0700	1		70,00		2,10	1,47	71,47
CONSOMMATION (PART NANTAISE DES EAUX SERVICES)	1000,00	0,1770	1	177,00			2,10	3,72	180,72
AGENCE DE L'EAU : PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU	1000,00	0,0800	1		80,00		2,10	1,68	81,68
TOTAUX				177,00	150,00	327,00		6,87	333,87

Coût unitaire total hors abonnement : 0,33 EUR

(*) La colonne Tr. Correspond aux tranches tarifaires.

Comment régler votre facture - Soit :

T.I.P : Imprimé détachable situé en pied de facture, à dater, signer et à expédier dans l'enveloppe jointe (Tessi Encaissements)

PAIEMENT PAR CHEQUE

Etablir votre chèque bancaire ou postal à l'ordre de Nantaise Des Eaux Services, en joignant le coupon détachable et l'adresser à
Nantaise Des Eaux Services - Rue de la Rainière - 44339 NANTES CEDEX 3

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Si vous avez opté pour ce moyen de paiement, le prélèvement automatique interviendra au moins quinze jours après l'envoi de votre facture.

Si vous souhaitez le prélèvement automatique pour vos futures factures, merci de prendre contact avec votre agence Nantaise Des Eaux Services
(merci de régler la présente facture par tout autre moyen à votre convenance).

PAR CARTE BANCAIRE : sur le site internet www.ndes.fr

EN ESPECES ou PAR MANDAT POSTAL : dans n'importe quel bureau de poste sur le compte CCP 1082746 G (Nantes)

Indiquez votre numéro de facture sur le mandat compte dans la zone "correspondance"

PAR VIREMENT: CCP NANTES 20041 01011 000239T032 51

3. Année 2015 (Abonné Agricole)

S.A au capital de 838 750 €
RCS Nantes 435 283 338 . APE 900 A
Siret 435 283 338 00018 Id. Intra-communautaire FR 39 435 283 338

Siège Social : 26 Rue de la Rainière - CS 53987
44339 NANTES CEDEX 3
<http://www.ndes.fr>
Tél Siège : 02 40 18 84 00 Fax : 02 40 25 84 28
CCP Nantes 20041 01011 0002239T032 51

Adresse de la concession

rue du specimen
LE MOULE

Référence Abonné

97117.001453000.000.001

Votre Agence

Nantaise Des Eaux Services

Destinataire

M. SPECIMEN

rue du specimen

LE MOULE

Tel Renseignements :
Tél dépannage :
Horaires :

Facture ANNEE 2015
N°P0000000001

Présentation simplifiée de votre facture (voir détail au dos)

Abonnement du 01/01/2015 au 31/12/2015

Consommation du 01/01/2015 au 31/12/2015

2 000 m³

	Abonnement	Consommation	Montants TTC
Distribution de l'eau	104,86	234,62	339,48
Montant total en Euros T.T.C (voir détail au dos)			339,48
Montant net en Euros T.T.C.			339,48
(dont 332,50 H.T et 6,98 T.V.A)			

Montant net à payer en Euros T.T.C (voir détail au dos)

339,48

Historique de consommation

Année	Consommation
2015	2000 m ³
2014	2000 m ³
2013	2000 m ³

Soit 2 226,84 F

Merci de régler cette somme au plus tard le :

Coupon détachable N°P0000000001 Date 31/12/2015 M. SPECIMEN MONTANT EUR 339,48

97117.001453000.000.001

Ancien index relevé le	01/01/2015	0 m ³	Compteur n°	2006
Nouvel index relevé le	31/12/2015	2000 m ³	Diamètre	15 mm
Consommation facturée le	01/01/2016	2000 m ³	Facture établie le	01/01/2016
			Numéro de facture	N°P0000002
			Numéro abonné	97117.001453000.000.001

CONSOMMATION REELLE

	Base	Prix unitaire	Tr (*)	Montant hors TVA		Montant hors Taxes	%	TVA montant	TOTAL EUR T.T.C
				exploitation	Collectivité ou tiers				
DISTRIBUTION DE L'EAU						332,50		6,98	339,48
ABONNEMENT (PART Conseil Départemental)	2,00	2,50000			5,00		2,10	0,11	5,11
CONSOMMATION (PART Conseil Départemental)	2000,00	0,02000	1		40,00		2,10	0,84	40,84
ABONNEMENT (PART NANTAISE DES EAUX SERVICES) - 1er semestre	1,00	48,79000		48,79			2,10	1,02	49,81
ABONNEMENT (PART NANTAISE DES EAUX SERVICES) - 2ème semestre	1,00	48,91000		48,91			2,10	1,03	49,94
CONSOMMATION (PART NANTAISE DES EAUX SERVICES)	1000,00	0,08300	1	83,00			2,10	1,74	84,74
CONSOMMATION (PART NANTAISE DES EAUX SERVICES)	1000,00	0,08280	1	82,80			2,10	1,74	84,54
AGENCE DE L'EAU : PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU	2000,00	0,01200	1		24,00		2,10	0,50	24,50
TOTAUX				263,50	69,00	332,50		6,98	339,48

Coût unitaire total hors abonnement :

0,12 EUR

(*) La colonne Tr. Correspond aux tranches tarifaires.

Comment régler votre facture - Soit :

T.I.P : Imprimé détachable situé en pied de facture, à dater, signer et à expédier dans l'enveloppe jointe (Tessi Encaissements)

PAIEMENT PAR CHEQUE

Etablir votre chèque bancaire ou postal à l'ordre de Nantaise Des Eaux Services, en joignant le coupon détachable et l'adresser à Nantaise Des Eaux Services - Rue de la Rainière - 44339 NANTES CEDEX 3

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Si vous avez opté pour ce moyen de paiement, le prélèvement automatique interviendra au moins quinze jours après l'envoi de votre facture.

Si vous souhaitez le prélèvement automatique pour vos futures factures, merci de prendre contact avec votre agence Nantaise Des Eaux Services (merci de régler la présente facture par tout autre moyen à votre convenance).

PAR CARTE BANCAIRE : sur le site internet www.ndes.fr

EN ESPECES ou PAR MANDAT POSTAL : dans n'importe quel bureau de poste sur le compte CCP 1082746 G (Nantes)

Indiquez votre numéro de facture sur le mandat compte dans la zone "correspondance"

PAR VIREMENT: CCP NANTES 20041 01011 000239T032 51

4. Année 2016 (Abonné Agricole)

S.A au capital de 838 750 €
RCS Nantes 435 283 338 .APE 900 A
Siret 435 283 338 00018 Id. Intra-communautaire FR 39 435 283 338

Siège Social : 26 Rue de la Rainière - CS 53987
44339 NANTES CEDEX 3
<http://www.ndes.fr>
Tél Siège : 02 40 18 84 00 Fax : 02 40 25 84 28
CCP Nantes 20041 01011 0002239T032 51

Votre Agence

Nantaise Des Eaux Services

Tel Renseignements :
Tél dépannage :
Horaires :

Messages

Adresse de la concession

rue du specimen
LE MOULE

Référence Abonné

97117.001453000.000.001

Destinataire

M. SPECIMEN
rue du specimen
LE MOULE

Facture ANNEE 2016
N°P0000000001

Présentation simplifiée de votre facture (voir détail au dos)

Abonnement du 01/01/2016 au 31/12/2016

Consommation du 01/01/2016 au 31/12/2016

2 000 m³

Distribution de l'eau

Abonnement
104,93

Consommation
234,83

Montants TTC
339,76

Montant total en Euros T.T.C (voir détail au dos)

339,76

Montant net en Euros T.T.C.
(dont

332,77 H.T et

6,99 T.V.A)

339,76

Montant net à payer en Euros T.T.C (voir détail au dos)

339,76

Soit 2 228,68 F

Merci de régler cette somme au plus tard le :

Historique de consommation

Année	Consommation
2016	2000 m ³
2015	2000 m ³
2014	2000 m ³

Coupon détachable
à joindre à votre règlement
Facture
N°P0000000001
Date 31/12/2016

M. SPECIMEN

MONTANT EUR

339,76

97117.001453000.000.001

Ancien index relevé le	01/01/2016	0 m ³	Compteur n°	2006
Nouvel index relevé le	31/12/2016	2000 m ³	Diamètre	15 mm
Consommation facturée le	01/01/2017	2000 m ³	Facture établie le	01/01/2017
			Numéro de facture	N°P0000002
			Numéro abonné	97117.001453000.000.001

CONSOMMATION REELLE

	Base	Prix unitaire	Tr (*)	Montant hors TVA		Montant hors Taxes	%	TVA montant	TOTAL EUR T.T.C
				exploitation	Collectivité ou tiers				
DISTRIBUTION DE L'EAU						332,77		6,99	339,76
ABONNEMENT (PART Conseil Départemental)	2,00	2,5000			5,00		2,10	0,11	5,11
CONSOMMATION (PART Conseil Départemental)	2000,00	0,0200	1		40,00		2,10	0,84	40,84
ABONNEMENT (PART NANTAISE DES EAUX SERVICES)	2,00	48,89		97,77			2,10	2,05	99,82
CONSOMMATION (PART NANTAISE DES EAUX SERVICES)	2000,00	0,0830	1	166,00			2,10	3,49	169,49
AGENCE DE L'EAU : PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU	2000,00	0,0120	1		24,00		2,10	0,50	24,50
TOTAUX				263,77	69,00	332,77		6,99	339,76

Coût unitaire total hors abonnement : 0,12 EUR

(*) La colonne Tr. Correspond aux tranches tarifaires.

Comment régler votre facture - Soit :

T.I.P : Imprimé détachable situé en pied de facture, à dater, signer et à expédier dans l'enveloppe jointe (Tessi Encaissements)

PAIEMENT PAR CHEQUE

Etablir votre chèque bancaire ou postal à l'ordre de Nantaise Des Eaux Services, en joignant le coupon détachable et l'adresser à Nantaise Des Eaux Services - Rue de la Rainière - 44339 NANTES CEDEX 3

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Si vous avez opté pour ce moyen de paiement, le prélèvement automatique interviendra au moins quinze jours après l'envoi de votre facture.

Si vous souhaitez le prélèvement automatique pour vos futures factures, merci de prendre contact avec votre agence Nantaise Des Eaux Services (merci de régler la présente facture par tout autre moyen à votre convenance).

PAR CARTE BANCAIRE : sur le site internet www.ndes.fr

EN ESPECES ou PAR MANDAT POSTAL : dans n'importe quel bureau de poste sur le compte CCP 1082746 G (Nantes)

Indiquez votre numéro de facture sur le mandat compte dans la zone "correspondance"

PAR VIREMENT: CCP NANTES 20041 01011 000239T032 51

5. Année 2015 (Abonné Industriel)

S.A au capital de 838 750 €
RCS Nantes 435 283 338 . APE 900 A
Siret 435 283 338 00018 Id. Intra-communautaire FR 39 435 283 338

Siège Social : 26 Rue de la Rainière - CS 53987
44339 NANTES CEDEX 3
<http://www.ndes.fr>
Tél Siège : 02 40 18 84 00 Fax : 02 40 25 84 28
CCP Nantes 20041 01011 0002239T032 51

Adresse de la concession

rue du specimen
LE MOULE

Référence Abonné

97117.001453000.000.001

Votre Agence

Nantaise Des Eaux Services

Destinataire

M. SPECIMEN

rue du specimen
LE MOULE

Tel Renseignements :
Tél dépannage :
Horaires :

Facture ANNEE 2015

N°P0000000001

Présentation simplifiée de votre facture (voir détail au dos)

Abonnement du 01/01/2015 au 31/12/2015

Consommation du 01/01/2015 au 31/12/2015

1 000 m³

	Abonnement	Consommation	Montants TTC
Distribution de l'eau	0,00	314,98	314,98
Montant total en Euros T.T.C (voir détail au dos)			314,98
Montant net en Euros T.T.C.			314,98
(dont 308,50 H.T et 6,48 T.V.A)			
Montant net à payer en Euros T.T.C (voir détail au dos)			314,98

Historique de consommation

Année	Consommation
2015	1000 m ³
2014	1000 m ³
2013	1000 m ³

Coupon détachable

N°P0000000001

Date 31/12/2015

M. SPECIMEN

MONTANT EUR

314,98

97117.001453000.000.001

Merci de régler cette somme au plus tard le :

Ancien index relevé le	01/01/2015	0 m ³	Compteur n°	2006
Nouvel index relevé le	31/12/2015	1000 m ³	Diamètre	15 mm
Consommation facturée le	01/01/2016	1000 m ³	Facture établie le	01/01/2016
			Numéro de facture	N°P0000002
			Numéro abonné	97117.001453000.000.001

CONSOMMATION REELLE

	Base	Prix unitaire	Tr (*)	Montant hors TVA		Montant hors Taxes	%	TVA montant	TOTAL EUR T.T.C
				exploitation	Collectivité ou tiers				
DISTRIBUTION DE L'EAU						308,50		6,48	314,98
CONSOMMATION (PART Conseil Départemental)	1000,00	0,02000	1		20,00		2,10	0,42	20,42
CONSOMMATION (PART NANTAISE DES EAUX SERVICES)	500,00	0,24300	1	121,50			2,10	2,55	124,05
CONSOMMATION (PART NANTAISE DES EAUX SERVICES)	500,00	0,24400	1	122,00			2,10	2,56	124,56
AGENCE DE L'EAU : PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU	1000,00	0,04500	1		45,00		2,10	0,95	45,95
TOTAUX				243,50	65,00	308,50		6,48	314,98

Coût unitaire total hors abonnement : 0,31 EUR

(*) La colonne Tr. Correspond aux tranches tarifaires.

Comment régler votre facture - Soit :

T.I.P : Imprimé détachable situé en pied de facture, à dater, signer et à expédier dans l'enveloppe jointe (Tessi Encaissements)

PAIEMENT PAR CHEQUE

Etablir votre chèque bancaire ou postal à l'ordre de Nantaise Des Eaux Services, en joignant le coupon détachable et l'adresser à
Nantaise Des Eaux Services - Rue de la Rainière - 44339 NANTES CEDEX 3

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Si vous avez opté pour ce moyen de paiement, le prélèvement automatique interviendra au moins quinze jours après l'envoi de votre facture.

Si vous souhaitez le prélèvement automatique pour vos futures factures, merci de prendre contact avec votre agence Nantaise Des Eaux Services (merci de régler la présente facture par tout autre moyen à votre convenance).

PAR CARTE BANCAIRE : sur le site internet www.ndes.fr

EN ESPECES ou PAR MANDAT POSTAL : dans n'importe quel bureau de poste sur le compte CCP 1082746 G (Nantes)

Indiquez votre numéro de facture sur le mandat compte dans la zone "correspondance"

PAR VIREMENT: CCP NANTES 20041 01011 000239T032 51

6. Année 2016 (Abonné Industriel)

S.A au capital de 838 750 €
RCS Nantes 435 283 338 . APE 900 A
Siret 435 283 338 00018 Id. Intra-communautaire FR 39 435 283 338

Siège Social : 26 Rue de la Rainière - CS 53987
44339 NANTES CEDEX 3
<http://www.ndes.fr>
Tél Siège : 02 40 18 84 00 Fax : 02 40 25 84 28
CCP Nantes 20041 01011 0002239T032 51

Votre Agence

Nantaise Des Eaux Services

Tel Renseignements :
Tél dépannage :
Horaires :

Messages

Adresse de la concession

rue du specimen
LE MOULE

Référence Abonné

97117.001453000.000.001

Destinataire

M. SPECIMEN
rue du specimen
LE MOULE

Facture ANNEE 2016
N°P0000000001

Présentation simplifiée de votre facture (voir détail au dos)

Abonnement du 01/01/2016 au 31/12/2016

Consommation du 01/01/2016 au 31/12/2016

1 000 m³

	Abonnement	Consommation	Montants TTC
Distribution de l'eau	0,00	315,49	315,49

Montant total en Euros T.T.C (voir détail au dos)

315,49

Montant net en Euros T.T.C.
(dont 309,00 H.T et 6,49 T.V.A)

315,49

Montant net à payer en Euros T.T.C (voir détail au dos)

315,49

Soit 2 069,48 F

Historique de consommation

Année	Consommation
2016	1000 m ³
2015	1000 m ³
2014	1000 m ³

Coupon détachable
à joindre à votre règlement
Facture
N°P0000000001
Date 31/12/2016

M. SPECIMEN

MONTANT EUR

315,49

97117.001453000.000.001

Ancien index relevé le	01/01/2016	0 m ³	Compteur n°	2006
Nouvel index relevé le	31/12/2016	1000 m ³	Diamètre	15 mm
Consommation facturée le	01/01/2017	1000 m ³	Facture établie le	01/01/2017
			Numéro de facture	N°P0000002
			Numéro abonné	97117.001453000.000.001

CONSOMMATION REELLE

	Base	Prix unitaire	Tr (*)	Montant hors TVA exploitation	Collectivité ou tiers	Montant hors Taxes	%	TVA montant	TOTAL EUR T.T.C
DISTRIBUTION DE L'EAU						309,00		6,49	315,49
CONSOMMATION (PART Conseil Départemental)	1000,00	0,02000	1		20,00		2,10	0,42	20,42
CONSOMMATION (PART NANTAISE DES EAUX SERVICES)	1000,00	0,24400	1	244,00			2,10	5,12	249,12
AGENCE DE L'EAU : PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU	1000,00	0,04500	1		45,00		2,10	0,95	45,95
TOTAUX				244,00	65,00	309,00		6,49	315,49

Coût unitaire total hors abonnement : 0,31 EUR

(*) La colonne Tr. Correspond aux tranches tarifaires.

Comment régler votre facture - Soit :

T.I.P : Imprimé détachable situé en pied de facture, à dater, signer et à expédier dans l'enveloppe jointe (Tessi Encaissements)

PAIEMENT PAR CHEQUE

Etablir votre chèque bancaire ou postal à l'ordre de Nantaise Des Eaux Services, en joignant le coupon détachable et l'adresser à Nantaise Des Eaux Services - Rue de la Rainière - 44339 NANTES CEDEX 3

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Si vous avez opté pour ce moyen de paiement, le prélèvement automatique interviendra au moins quinze jours après l'envoi de votre facture.

Si vous souhaitez le prélèvement automatique pour vos futures factures, merci de prendre contact avec votre agence Nantaise Des Eaux Services (merci de régler la présente facture par tout autre moyen à votre convenance).

PAR CARTE BANCAIRE : sur le site internet www.ndes.fr

EN ESPECES ou PAR MANDAT POSTAL : dans n'importe quel bureau de poste sur le compte CCP 1082746 G (Nantes)

Indiquez votre numéro de facture sur le mandat compte dans la zone "correspondance"

PAR VIREMENT: CCP NANTES 20041 01011 000239T032 51

Annexe 2 Procédure « Encaisser en Guadeloupe »

Table de révisions

Indice	Date	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Objet de la révision : Création du la procédure				
A	29/11/2013	Sébastien TOULEMONDE Responsable Clientèle	Sylvain Dupuis Directeur de Zone	Patricia Dubois DGA Support Métiers
Objet de la révision				
Objet de la révision				
Objet de la révision				

--	--	--	--	--

Sommaire

I. Objet de l’instruction :	39
II. Domaine d’application et références :	39
III. Termes et abréviations :	39
IV. Liste de diffusion :	40
V. Organisation et responsabilités	40
a. Le cycle de relance :	40
b. Les fermetures de branchements :	41
c. Le contentieux :	41
VI. Instruction « L’encaissement en Guadeloupe – Conseil Départemental de la Guadeloupe » :	41

Objet de la procédure :

La procédure « Encaisser en Guadeloupe » définit les spécificités de recouvrement relatives au contexte local, et aux types de clients concernés.

DOMAINE D’APPLICATION ET REFERENCES :

M1	M2	C1	C2	C3	C4	T1	T2	T3	S1	S2	S3	S4	S5
				X	X	X	X			X			

Les principales réglementations ou normes prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- Norme ISO-9001
- Norme ISO 14001
- Norme OHSAS 18001
- Manuel QSE document codifié M2-0-ID-001

Termes et abréviations :

Définition des termes et des abréviations utilisées dans ce document :

- NDES : Nantaise des Eaux Services

- QSE : Abréviation de Qualité/Sécurité/Environnement
- SMI : Abréviation de Système de Management Intégré
- Document : est désigné par document tout objet formalisé du système et les données ou informations qu'il contient, que le support du document soit informatique ou papier.

Liste de diffusion :

Cette procédure est à diffuser auprès des services suivants :

Service concerné	Destinataires du document
Service Clientèle	Responsable Clientèle Chargés de Clientèle
Service Exploitation	Directeur de Zone Caraïbe Agents d'exploitation
Service Comptabilité	Service encaissement

Organisation et responsabilités

Le service clientèle est en charge de l'édition, de l'envoi des factures, du suivi du paiement, et de la remise au contentieux.

La fonctionnalité « flux d'impression Maileva » est utilisée pour imprimer les lettres de rappel en Guadeloupe afin de s'affranchir du délai d'acheminement du courrier depuis le siège.

Les délais avant remise au contentieux ou déclaration auprès de la caisse régionale des comptes (clients collectivités) sont les suivants :

- Conseil Départemental de la Guadeloupe :
 - Facture Irrigants : 105 jours
 - Facture Industriels : 60 jours
 - Facture Collectivités : 75 jours
- Communauté de Commune de Marie-Galante :
 - Facture usagers particuliers : 90 jours
 - Facture usagers Collectivité : 105

Le service exploitation est alerté 15 jours avant les fermetures afin de pouvoir planifier les interventions.

Il est responsable de la bonne exécution de la demande de fermeture (branchement effectivement fermé),

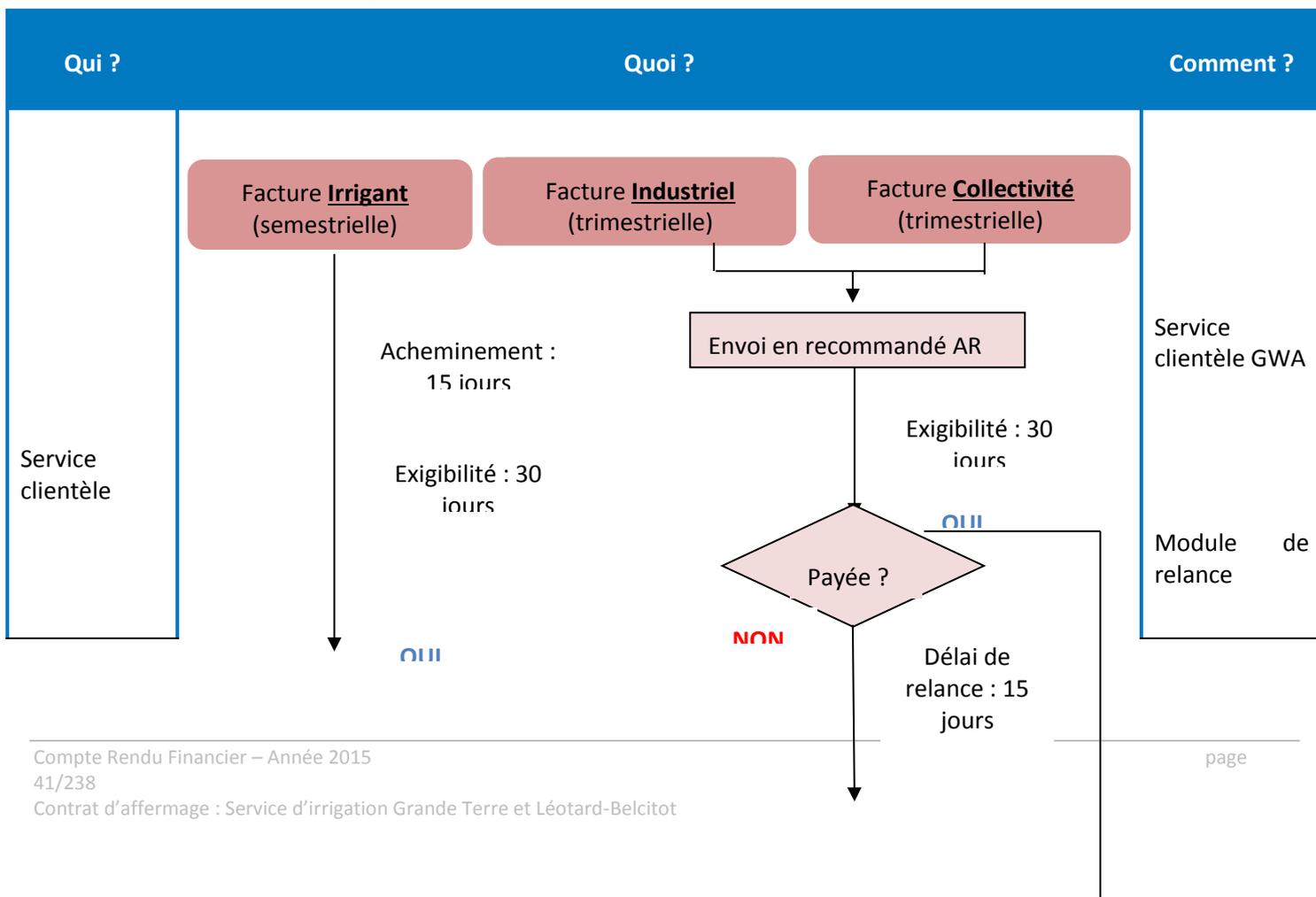
Pour la Communauté de Commune de Marie-Galante,

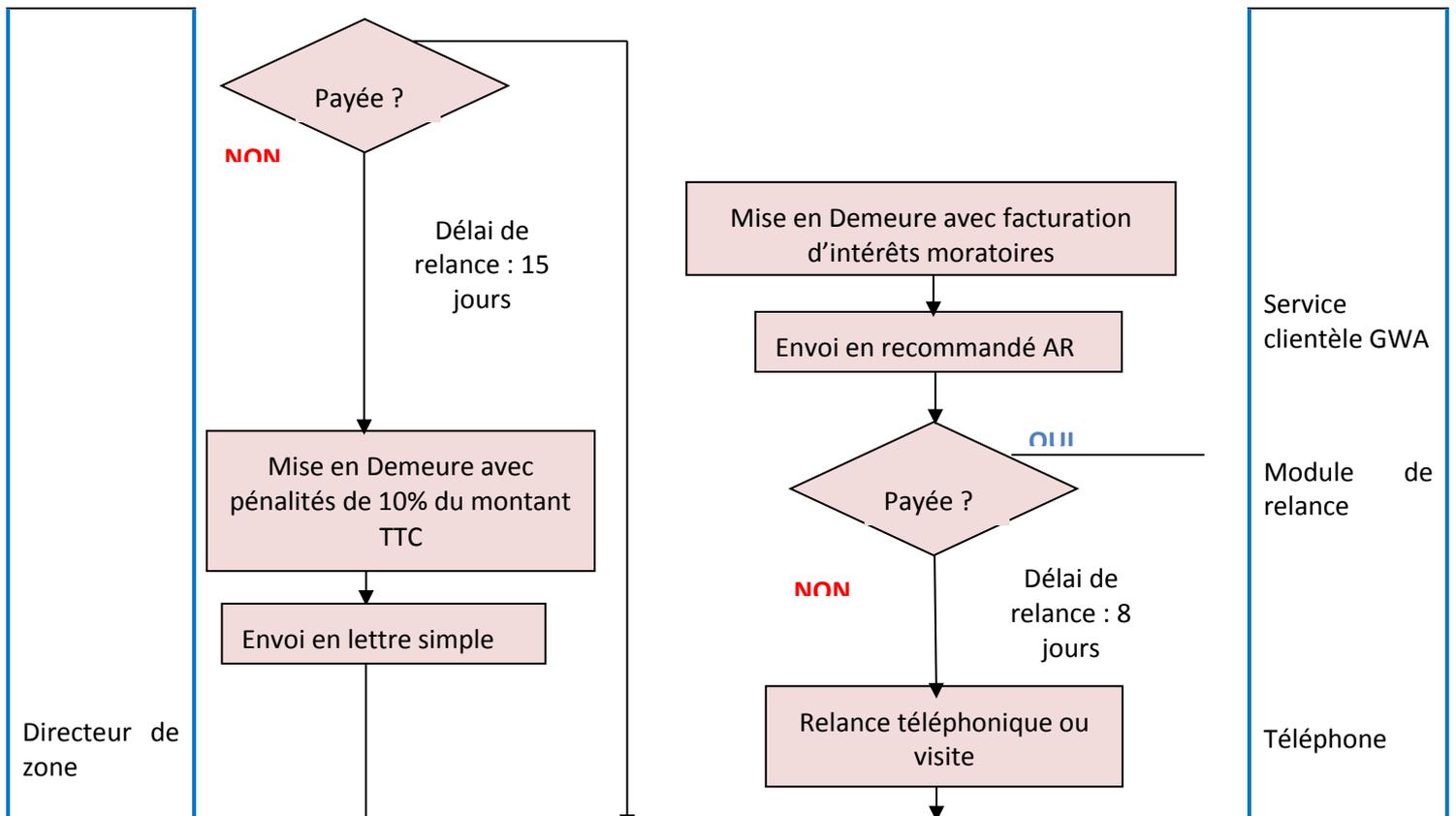
- les services sociaux et mairies sont alertés par le service clientèle en même temps que le service exploitation afin de respecter les Engagements Nationaux pour le logement (ENL),
- La coupure pour impayés ne peut avoir lieu si l'utilisateur a bénéficié d'une aide accordée depuis moins d'un an, ou d'une demande en cours depuis moins de 2 mois),

Pour les usagers particuliers et les industriels, le dossier sera transmis au prestataire national qui soustraitera à un cabinet de recouvrement local.

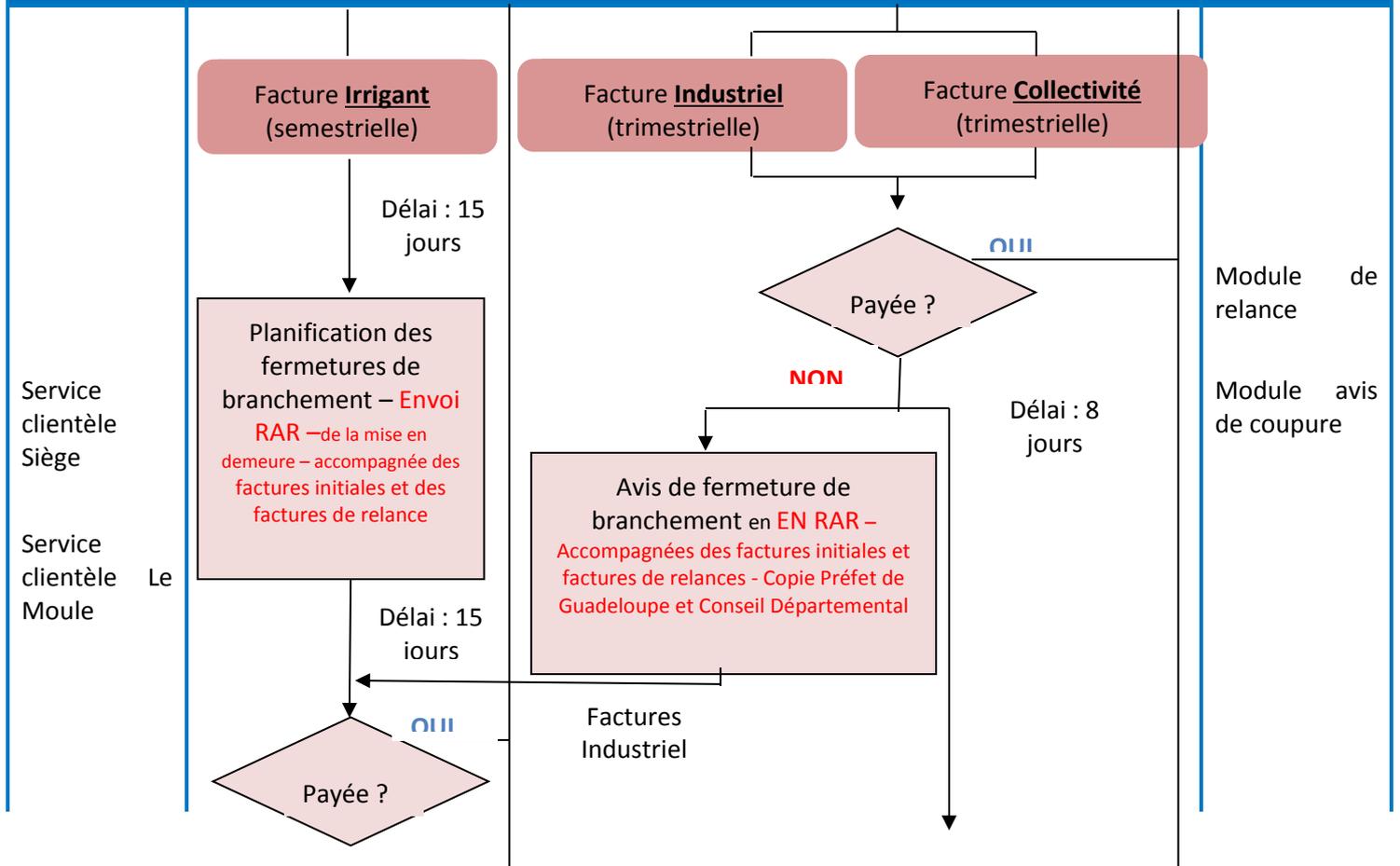
Pour les clients collectivité, une déclaration de créance auprès de la cour régionale des comptes sera privilégiée (fermeture de branchement impossible).

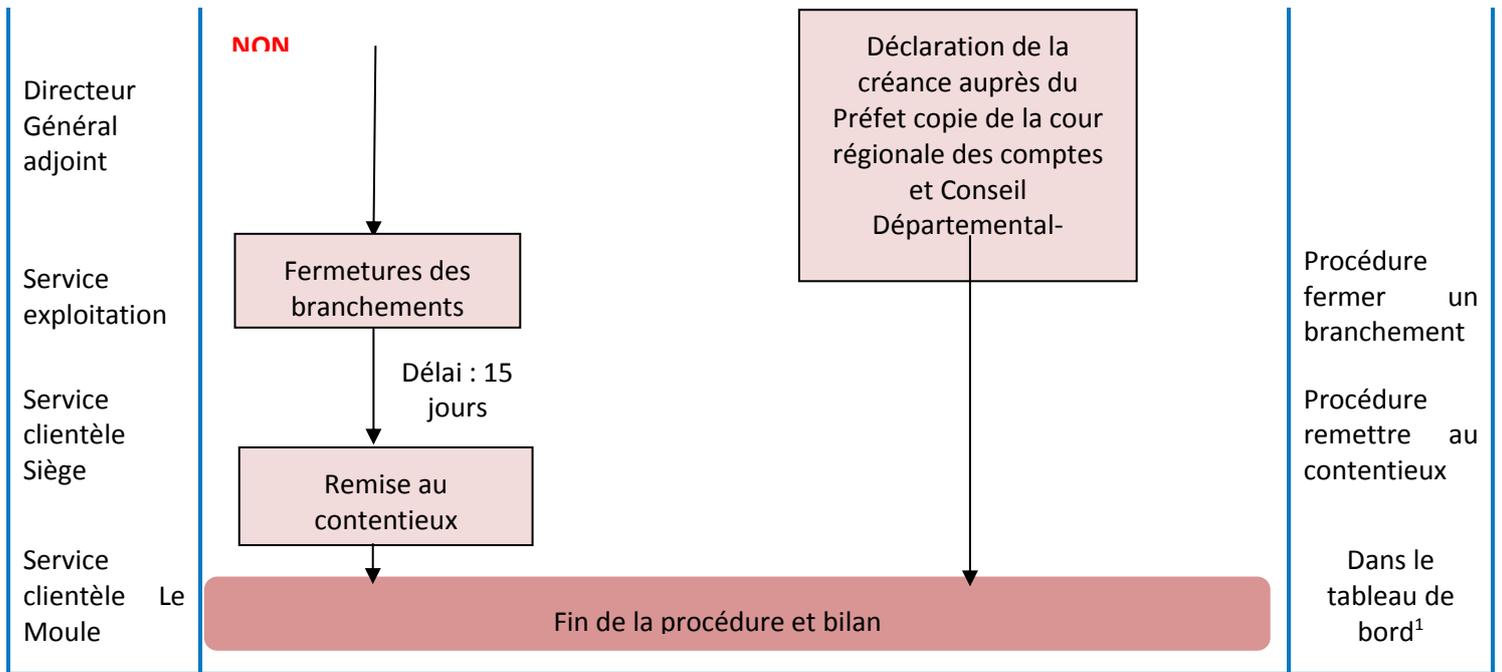
Instruction « L'encaissement en Guadeloupe – Conseil Départemental de la Guadeloupe » :





Qui ?	Quoi ?	Comment ?
-------	--------	-----------





Annexe 3 Liste des impayés et état de la relance

DONNEES ANONYMISEES

¹ Synthèse des factures rectificatives réalisées, des factures remises au contentieux, des volumes de dégrèvements pour fuite réalisés

